



## EDITO

J'écris au lendemain de la journée d'action du 18 octobre 2022 de grèves et de manifestations pour l'augmentation des salaires.

La fin de mois et la fin du monde exigent un même combat dans ce contexte de crise climatique, virale et guerrière. L'inflation fait rage. Le quotidien des salariés, des chômeurs et des retraités est : « *Comment allons-nous faire face aux charges fixes qui augmentent sans cesse et comment nous nourrir avec ce qui nous reste dans le porte-monnaie?* ».

Depuis 22 jours, les salariés de plusieurs raffineries sont en grève pour revendiquer une augmentation de 10 % de leurs salaires. Le groupe Total – Energie annonce un versement d'acompte sur dividende exceptionnel aux actionnaires de 2,6 milliards d'euros tout en refusant d'augmenter les salaires. Ce patron annonce des profits 15 milliards en 2021 et 18 milliards sur les six mois premiers de cette année.

Ils ont raison ces travailleurs de se battre. Et hier nous avons affirmé notre droit de vivre dans la dignité. Vous êtes au courant de tout cela, vous étiez là je pense.

Oui, la lutte des classes existe. Empêchons ces « gros richards nuisibles » de la gagner. Le problème c'est eux. Total, c'est des projets climaticides. Total, c'est le racket des salariés et des automobilistes. Total, c'est l'empoisonnement des pays pauvres.

Le 18 octobre était aussi une journée d'action pour le droit de grève. Nous n'attendons rien du grand démocrate chef de la Ma-cronie, notre Président. Il s'attaque au droit de grève en accusant ces travailleurs des raffineries de bloquer le pays aujourd'hui ; et demain à qui le tour ? Il va prendre tous les moyens pour nous brider et encourager la résignation. Nous les « ceux d'en bas », notre force c'est le collectif. Ils veulent, Mr Macron et sa clique, nous rendre invisibles. On observe cela dans toute l'Histoire.

Donnons-nous du courage. Ensemble, ce 18 octobre à Tours et ailleurs, nous étions plus nombreux que le 29 septembre, les jeunes étaient présents pour défendre le lycée professionnel, les étudiants aussi. Et vous, comment avez-vous vécu cette jour-née ?

Bon, nous allons éteindre nos télévisions et allumer nos idées. D'autres choix sont possible et nous les ferons ensemble. Ce n'est qu'un début... continuons.

Ce Cahier traite de la CGTU. Pourquoi la scission de 1921 ? Comment la CGT s'est-elle réunifiée ?

Chaque département de notre belle région a vécu cette période historique de façon différente. Il faut connaître le mouvement ouvrier avec ses moments de gloire et de tristesse.

Vous avez en main la preuve de l'importance de l'histoire sociale, oui elle éclaire notre présent. Et puis l'unité des organisations syndicales pour l'unité des travailleurs, le progrès social, le bonheur quel magnifique idéal ! Cet avenir il faut y croire.

Pas de rubrique « Vie de l'Institut » mais l'exposé de Philippe Cordat présentée lors de notre dernière assemblée générale qui traite d'un sujet qui nous intéresse tous, la régionalisation qui donne à réfléchir aussi.

Voilà et bonne lecture à tous.

Martine MARIE

## REGIONS, REGIONALISATION DANS LA CONSTRUCTION EUROPEENNE ET POSITIONNEMENTS DE LA CGT

Le thème retenu pour l'échange de l'après-midi lors de notre dernière assemblée générale n'est pas en dehors des préoccupations, des interrogations et doutes qui traversent le salariat dans cette période d'échéances électorales que nous venons de traverser.

Après l'épisode du second tour des présidentielles du 24 avril, il reviendra à chacun-e en tant que citoyen de se déterminer à l'occasion des deux prochains tours des élections législatives.

Encore une fois le grand enseignement de cette tragédie politique, nous montre que l'histoire sociale et politique peut apporter des éléments de compréhension sur ce qui se produit aujourd'hui et comment nous en sommes arrivés à ce stade de décomposition politique et de colère dans la société française.

Dans ce contexte un peu particulier, nous ne pouvons au niveau de notre institut qu'apporter des éclairages à la lumière de l'histoire, des faits et actes des différents acteurs pour aider à comprendre et éviter les pièges tendus à notre classe.

De son côté, la CGT qui reste une organisation syndicale de salariés, n'a pas vocation à se substituer aux partis politiques, pas plus à qu'appeler à soutenir tels ou tels candidats mais en plus de sa fonction revendicative, elle a un rôle d'information et d'éducation populaire pour éclairer les salariés sur les enjeux qui leur sont posés.

Ce que nous venons de vivre avec la charge idéologique conduite dans le pays et dans toute l'Europe pour confisquer aux peuples leurs pouvoirs de décisions, doit nous conduire à prendre toute la mesure de l'offensive à laquelle nous sommes confrontés si nous voulons réellement aider les actifs et retraités comme la jeunesse à comprendre qui sont ceux qui ont pris possession du pouvoir dans la plupart des pays occidentaux et ce que sont leurs intentions.

Ce à quoi nous avons assisté durant des semaines s'articule en étroite cohérence avec les projets du capital avec l'accélération des réorganisations des collectivités territoriales, des services de l'Etat et la volonté des libéraux de se débarrasser des prérogatives et pouvoirs de l'Assemblée Nationale.

D'ailleurs nous pouvons noter que, à peine réélu avec 38% des inscrits, E. Macron poursuit dans sa posture comme celle d'un souverain se faisant appuyé par un ministre des Finances qui annonce dès le lundi 25 avril qu'ils n'excluent pas sur le dossier des retraites de recourir au 49-3.

Nous sommes entrés dans un contexte où, sous la pression du capital, de la montée des contradictions du système et des exigences que fait monter la gestion capitaliste, la réflexion historique sur la montée du fascisme en Europe et dans le monde interpelle chacun-e.

Nous sommes dans une période où l'ensemble des progressistes est interpellé et sera comptable de ses choix et actes face à tous ceux qui, pour maintenir le système économique en place, sont prêts à toutes les manœuvres politiques et arrangements pour échapper au contrôle et à l'expression du peuple.

Il est évident que face à de tels enjeux, le syndicalisme comme le politique vont être au cœur de véritables défis qui appelleront au renouvellement dans les pratiques syndicales et politiques, à des initiatives pour prioriser la communauté d'intérêts de classe du salariat dans sa diversité de situation.

Il y aura bien obligation à rechercher toutes les convergences avec d'autres acteurs syndicaux, politiques, associatifs pour résister à l'offensive du capital contre le salariat et le peuple; obligation à organiser la résistance contre la guerre, pour la sortie de la France de l'OTAN, pour la paix, le désarmement, l'interdiction des armes bactériologiques et chimiques et de l'arme atomique.



Nous connaissons les intentions du Président qui vient d'être élu, une pro intégration dans cette Union européenne qui entend décider de tout en dehors du choix et des décisions des peuples.

Dans cette nouvelle période qui s'ouvre, le fait régional, le poids des grandes régions et métropoles vont être accentués et objet d'une énième réforme pour éloigner toujours davantage les lieux de décisions des citoyens.

Au regard de la montée du fait régional dans la société, de la place occupée par les conseils régionaux dans la vie des habitants et de la dimension régionale que prend l'activité syndicale, il a semblé utile à l'institut régional de profiter de cette assemblée générale pour consacrer quelques heures aux régions, régions politiques, à la régionalisation dans la construction européenne et à l'activité syndicale régionale.

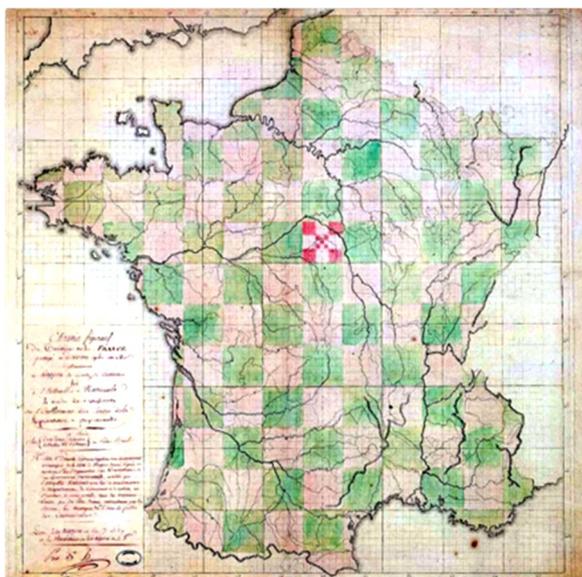
Il faut bien avoir en tête que le fait régional n'est pas un fait naturel venu comme cela pour des raisons circonstancielles ou pour des réalités liées à la géographie. Il est le produit des rapports de forces et des pressions internes et externes qui se sont exercés sur notre nation et qui ne relèvent pas du choix du peuple.

Les communes et départements sont le fait de la volonté populaire issue de grandes périodes historiques qui ont marqué la spécificité française avec la Révolution, la Commune de Paris, la Résistance.

A contrario, toutes les évolutions dans l'organisation des régions ont été réfléchies et pensées dans le cadre des objectifs des possédants qui ont raisonné à partir de leurs intérêts de classe faisant, au fil du temps, des régions, des territoires de marchandisation classés selon la rentabilité, la solvabilité et les possibilités d'exploitation des populations.

En 1789, la Révolution française crée les bases de cette construction avec 32 provinces.

En 1791, la 1<sup>ère</sup> Constitution française organise son territoire en 83 départements.



En 1793, chaque commune a une administration municipale.

En 1795, la Constitution définit de façon précise les corps administratifs et municipaux de quatre-vingt-neuf communes.

Les conflits intérieurs et extérieurs pour conserver la mainmise sur ces territoires, ont amené les pouvoirs en place à décider d'implantations et d'installations militaires dans les différentes régions.

Pour la nôtre, notamment au cours de la Troisième République sous Napoléon III, une vaste région étendue d'Orléans à Bourges et de Giens à Angers, fut progressivement dotée d'infrastructures militaires de toute nature sans cesse modernisées depuis.

La capacité de mobilisation des recrues est renforcée avec la multiplication des casernes à Orléans, Tours, Bourges et Châteauroux principalement.

En 1947 le plan Marshall se conclut avec l'objectif d'une mainmise des Etats-Unis sur la zone Europe qui se concrétise par l'arrivée en masse de soldats et de civils américains dans les grandes villes.

Dans notre région, dans le département de l'Indre disposant de terrains utilisés dès la Première Guerre mondiale pour le décollage et l'atterrissage des premiers avions militaires, et d'usines aéronautiques dont l'usine Bloch qui deviendra Dassault, les villes de Châteauroux et de Déols deviennent une zone stratégique d'implantation des forces armées américaines. Elles y trouvent une localisation favorable avec de bonnes liaisons ferroviaires et routières.



La construction d'une gigantesque piste et d'infrastructures sur une superficie de trois-cent-vingt-trois hectares démarrera en 1949 et s'achèvera en 1952.

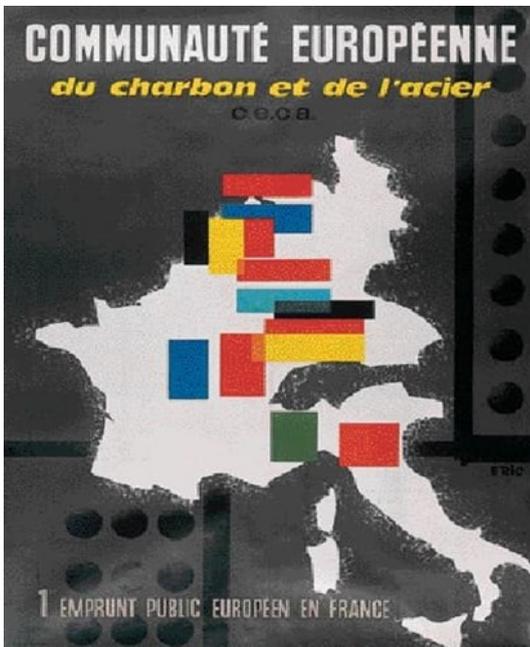
Entre 5 et 8.000 Américains civils et militaires s'installeront autour de la base aérienne de Déols qui est une implantation de l'OTAN.

Dans les autres départements de notre région la présence américaine est tout aussi importante; je vous renvoie à la plaquette sur les quarante ans du Comité Régional édité par l'IHS en 2015 qui fournit les détails sur cette implantation qui a marqué la vie, la culture des populations et participé à modeler les institutions.

Durant cette période de l'histoire, la CGT s'exprime sur cette présence et dépendance aux Américains au plan confédéral et dans quelques UD. Il n'existe pas encore d'activité syndicale régionale même si durant la période d'existence de la CGTU une forme d'activité et de travail avait démarré.

La CGT affiche clairement son opposition à cette domination militaire, économique et culturelle des Etats-Unis avec des moyens d'expression qui sont loin d'être ceux que nous connaissons aujourd'hui. Elle le fait au travers de ses journaux et tracts et au cours des réunions qu'elle organise en dehors des murs des entreprises puisqu'à cette époque le syndicalisme n'a pas droit de cité sur les lieux de travail.

Dès 1952 le noyau dur de la construction européenne qui est constitué par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas met en place le 23 juillet à Paris la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier).



Cet outil du Capital qui devait ne durer que 5 ans, fonctionnera en fait jusqu'en 2002 et sera un des éléments clés de la construction européenne avec à la manœuvre les dirigeants des grands groupes de la production de l'acier, du charbon, des minerais qui très rapidement prendront le contrôle des banques.

Dès 1954 le pouvoir créé les comités régionaux d'expansion, d'initiative privée.

En 1955, il créé 21 régions économiques de programme. On le voit là en parallèle de la construction européenne centrée sur l'économique ce qui préside à la mise en place des régions ce sont les intérêts économiques.

En 1959, ces régions deviennent des circonscriptions

d'action régionale, de l'action décentralisée. Dans chacune d'elle, une conférence interdépartementale est réunie pour émettre un avis sur la préparation des plans régionaux.

C'est en 1963 que 21 régions administratives sont mises en place avec 21 préfets de région.

Des commissions de développement économique régionales appelées CODER, instances consultatives composées de représentants des intérêts socioprofessionnels ou territoriaux sont mises en place.

A la Libération les mouvements de résistance sont unanimes à appeler à une refondation de la démocratie sociale. Le gouvernement ouvre à des dirigeants syndicaux l'entrée au Conseil National Economique (CNE). La CGT y est représentée par Léon Jouhaux qui en deviendra le président avant de devenir dirigeant de Force Ouvrière.

La CGT qui a réfléchi dès le début des années 20, à trouver le moyen de confronter ses positions et propositions pour faire entendre les revendications dans des lieux où le syndicalisme peut être traité à égalité avec d'autres acteurs, trouve dans le CNE un premier écho à sa proposition.

Mais dans la composition, le syndicalisme est sous-représenté, c'est le pouvoir qui décide et rien n'est prévu pour qu'au plus près des salariés et populations cette confrontation des idées, des propositions soit organisée.

Dès la sortie de la Seconde Guerre, le capital et ses serviteurs aux plans politique et syndical ont l'obsession de la rentabilité financière, d'élargir le marché et de le libérer du contrôle et de la maîtrise populaire.

Dès ce moment ils cherchent à intégrer des représentants syndicaux pour donner l'illusion que la démocratie représentative permettra d'apaiser les tensions sociales qui sont déjà nombreuses avec une CGT qui est très forte.

Les régions, la régionalisation sont liées aux pressions du capital sur la zone géographique qu'est l'Europe pour des raisons économiques et de gouvernance.

La zone géographique européenne constitue une zone de marchandisation avec un potentiel d'un peu plus de 447 millions d'habitants considérés comme 447 millions de consommateurs potentiels. Pour avoir la maîtrise totale de cette manne économique, le marché, c'est-à-dire les puissances financières qui orchestrent et décident des activités, des productions, de leurs localisations et de l'organisation du commerce doit disposer d'une liberté totale d'échanges et de décisions.

Dans ce processus toutes les activités doivent être mises



régions toutes misent en concurrence avec des pouvoirs de décisions directement liés à Bruxelles dans le cadre d'une gouvernance européenne avec un président de l'Union européenne élus et un gouvernement européen. Dès ce moment des projets se discutent pour organiser l'espace en 7 ou 9 régions.

La structuration des institutions mises en place en France comporte en cela une anomalie avec l'assemblée nationale et ce qu'étaient les communes.

C'est pour cela que les régions ont été mises en place et que, dans le cadre des traités et de la Constitution européenne de 2005, tout a été organisé pour transformer l'Assemblée nationale en une chambre d'enregistrement des directives européennes chargée de transposer dans le droit français tout ce qui est acté sous la pression des lobbys exercés pour libérer le marché des contraintes et de la concurrence des services publics. Surtout les régions ont ôté toute possibilité pour les peuples ou leurs représentants élus de s'opposer à la dictature économique qui gangrène la vie politique, sociale et remet chaque jour un peu plus en cause les libertés individuelles et collectives.

Les rapports de force n'ont jusque là pas permis de bloquer cet engrenage infernal du conditionnement des populations les amenant à accepter, voire même à participer à la mise en œuvre de choix contraires à leurs intérêts.

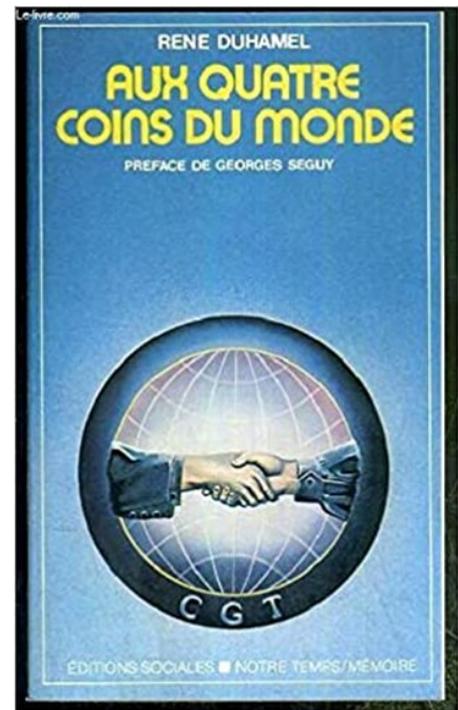
La gestion politique des affaires à tous les niveaux en Europe, dans le pays, les régions, les départements comme les villes et communes est réglée par un lean management qui ne dit pas son nom mais qui est entré partout pour imposer les choix et décisions du camp du capital.

Dans la phase d'accélération de la domination libérale des années 90 malgré l'expression des peuples contre le traité de Maastricht et la Constitution Européenne, le processus de structuration des communautés de communes, d'agglos, les métropoles et grandes régions, ont été mis en route à marche forcée par tous les promoteurs de la construction fédéraliste de l'UE sans grande réaction aux plans politique et syndical.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que la CGT comme le Parti communiste français était à la sortie de la guerre farouchement opposée à la construction européenne avec une vision très claire de ce que produirait cette mise en place pour les industries, les mines, la production et distribution des énergies.

On peut d'ailleurs relire sur ce sujet plusieurs déclarations de Benoit Frachon secrétaire général de la CGT de 1945 à 1967 et du bureau confédéral de la CGT, déclarations dont certaines sont reprises par René Duhamel ancien dirigeant de la CGT dans son livre préfacé par G Sé-

guy paru au printemps 81 aux Editions sociales et intitulé « Aux quatre coins du monde ».



La CGT était opposée au marché commun, à la politique agricole commune, à l'ouverture des frontières, elle dénoncera la spécialisation des activités qui conduira à la disparition des productions et de la maîtrise des recherches.

D'ailleurs, dans cette période où les votes traduisent un rejet populaire marqué de cette UE décidant de tout dans le déni des peuples, il serait bon de se pencher sur les positionnements antérieurs de la CGT et les renoncements et capitulations des partis de gauche.

La CGT ne réclamait pas le repli sur soi, bien au contraire, la CGT réclamait davantage de coopérations et d'échanges.

Aujourd'hui ceux qui continuent à réclamer de vivre et décider au pays sont qualifiés de populistes et de nationalistes pour clore tout débat et ne surtout rien changer à la domination capitaliste.

Depuis les premières élections des conseillers régionaux au suffrage universel en 1986, les conseils régionaux n'ont cessé de voir leurs prérogatives s'étendre. Bien que dès le départ en concurrence, ils cherchent à trouver des cohérences ou au contraire à en faire des points de résistance aux politiques publiques décidées par les gouvernements.

Le processus de régionalisation s'élargit davantage en 2002.

La Constitution reconnaît aux régions un statut de collectivité territoriale de plein droit, à l'instar des communes

et des départements. La loi du 28 mars 2003 promulguée le 13 août 2004 reconnaît le droit à l'expérimentation en matières légale et réglementaire.

Cette possibilité donne des ailes au patronat qui entend se débarrasser des conventions collectives nationales pour tenter d'imposer des conventions régionales. Elle est également mise à profit pour mettre en place des partenariats publics et privés pour casser les services publics avec de grosses incohérences à notre niveau syndical.

Des régions CGT seront favorables à ces partenariats d'autres comme la notre y seront farouchement opposés sans que confédéralement, la question ne soit tranchée donnant une mosaïque de positionnements dans les expressions et les votes dans les CESER.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la carte des régions a été re-fondue pour passer de 22 à 13 puis à 11 et s'approcher du projet de l'Europe fédéraliste de 7 à 9 région.

Dans ce détricotage, la région Centre a changé de nom (pour devenir Centre-Val de Loire) mais pas de périmètre bien que le patronat et une partie de la droite visaient à un élargissement avec les Pays de la Loire.

A cette nouvelle carte sont venues s'ajouter au fil du temps des prérogatives supplémentaires en matière de transports, de culture, d'économie, de sports, de formation, des technologies de l'information et de la communication, ...

L'activité syndicale de la CGT à ce niveau a toujours fait l'objet de débats, certains y voyant une perte de temps et de moyens, d'autres et parfois les mêmes un danger

pour leur petit pouvoir, voire pour leurs moyens financiers.

Ces questions auraient dû faire l'objet de débats au dernier congrès confédéral, elles n'ont fait l'objet d'aucune décision. Sur la base de contrevérités non contestées par les membres du bureau du congrès, ni par les dirigeants sortants, elles ont nourries de faux débats sur la place et le rôle des régions pour coordonner et animer l'activité et les luttes au plan interprofessionnel dans la CGT.

Il convient de mesurer que, syndicalement, nous sommes amenés à représenter les salariés, faire entendre les revendications, propositions et analyses de la CGT dans une quantité de lieux.

Certains de ces lieux peuvent constituer des tribunes pour nous faire entendre, appuyés de la mobilisation des salariés.

Cela a été le cas au fil du temps pour défendre les activités industrielles dans le textile, l'habillement, l'armement et la défense, dans l'automobile, la santé.

De nombreux acteurs dans le patronat parmi les libéraux qui veulent en finir avec les services publics entendent pousser à la casse définitive nos systèmes de soins et de d'enseignement.



Dans ce sens, ils poussent à la régionalisation de la santé et de l'éducation qu'ils n'ont pas encore réussi à faire totalement exploser bien qu'ils s'y emploient depuis des lustres.

Pour résumer, quand on a bien mesuré la cohérence des projets du capital, ses objectifs et liens étroits sur toutes les politiques publiques qui s'organisent et se mettent en



place, il est évident qu'une part de plus en plus importante de la vie, des activités se décide et s'organise dans les conseils régionaux.

Les exécutifs ne traitent pas séparément les choix, ils le font dans des logiques budgétaires et une globalité de choix qui concernent l'ensemble des habitants et des citoyens.

Se priver d'intervenir de manifester à ce niveau, ce que la CGT à toujours refusé de faire serait très préjudiciable pour les salariés permettant à tous ceux qui s'activent à drainer l'argent public pour des intérêts particuliers d'imposer comme ils l'entendent leurs appétits.

Tenant compte que ce sont les conseils régionaux qui ont la main sur la vanne qui permet l'écoulement du produit des impôts, les salariés et leurs représentants doivent s'y

faire entendre davantage et la CGT d'en prendre toute la mesure.

A l'expérience de ces transferts de compétences et des luttes dans les régions, un grand chantier est ouvert sur le rôle, les responsabilités et l'évolution des modes de vie dans les UL, les UD, les régions et les fédérations de la CGT.

L'histoire des luttes, de l'activité syndicale devra permettre d'aider à ce nécessaire débat pour continuer à avancer en laissant de côté les replis corporatistes et petits périmètres de boutique et viser avant tout la préoccupation des intérêts des salariés et de l'intérêt général.

*Philippe CORDAT\**

*\*Exposé réalisé par Philippe CORDAT, secrétaire régional CGT Centre de 2003 à 2022 et lu par Pierre BERTOUX à l'Assemblée Générale de l'IHS CGT Centre-Val de Loire du 26 avril 2022 à Blois.*

## « L' AVENIR SYNDICAL DU CENTRE » DE 1920 A 1930

« L'Avenir Syndical du Centre », journal de la CGT, édité à Orléans reflète les divisions. Il traite essentiellement de l'activité dans le Loiret, et un peu du Loir-et-Cher. La « région » d'alors regroupe le Loiret, le Loir-et-Cher, la Nièvre, l'Allier, l'Indre, il n'y a pas encore de régions administratives.



La CGTU n'est pas majoritaire, c'est pourquoi les publications de la CGT émanent de la CGT « officielle », et nos archives ne disposent pas de documents de la CGTU (celles déposées aux archives départementales du Loiret) **En décembre 1920**, Pierre BERTHELOT, secrétaire de l'Union départementale, écrit un article « défendons la CGT » où il critique ceux qui contestent la direction nationale de la CGT ; les appellations vont évoluer au cours du temps. A ce moment-là, il y a les « minoritaires », qui veulent voir la CGT adhérer à « l'Internationale de Moscou » et se définissent comme révolutionnaires, et les majoritaires, tenants de l'Internationale d'Amsterdam.

Dans l'Avenir Syndical du Centre de février 1921, Berthelot consacre la une, sur une page entière à ces divisions,

son adversaire, Bailly est accusé de « mettre les tendances au-dessus de la vérité ».

**L'UD CGT tiendra congrès le 6 mars 1921** ; s'y révéleront les orientations des uns et des autres. Ainsi l'Union locale de Montargis (dont Delaveau est le secrétaire) se positionne du côté des révolutionnaires » (les minoritaires) avec son syndicat du bâtiment. Le 8 janvier le syndicat du bâtiment, réuni en congrès vote un blâme contre le secrétaire général de l'UD et critique le journal confédéral « le Peuple », accusé de répandre des positions réformistes. Il proteste contre le passage à 1 franc de la carte syndicale confédérale, accusant cette augmentation « de soutenir les fonctionnaires cégétistes, ennemis d'une grande partie de la classe ouvrière révolutionnaire ».

Le vote donnera 24 voix à la résolution de Jean-Baptiste Constant (devenu secrétaire de l'UD du Loiret) contre 8 à Bailly et 3 abstentions. Lors d'une réunion 7 mai 1921, Constant dénonce la tentative de création d'un « syndicat jaune » à la faïencerie de Gien.

Du 25 au 30 juillet se tient le congrès confédéral à Lille, à la suite duquel le CCN (Comité Confédéral National) interdit à ses membres l'adhésion au CSR (Conseil Syndical Révolutionnaire).

**Le 10 juillet 1921 se tient le congrès de l'UD du Loir-et-Cher.** S'y affrontent les opposants à l'internationale d'Amsterdam (Menuet, Gaillard du syndicat du gaz) Richet instituteur défend la position réformiste au nom de son «sens des réalités ».

La motion des majoritaires contre le syndicalisme

« politique » emporte 15 voix, celle des minoritaires présentée par Gaillard recueille 1 voix.

Michel, secrétaire adjoint de l'UD du Loiret participe au CCN du 13 au 15 février 1922, présidé par Léon Jouhaux. Il se prononce, comme la majorité contre la tenue d'un congrès extraordinaire. Lors de cette séance un vote unanime dénonce les attaques du journal l'Humanité envers la CGT.

Les adhérents du CSR, massivement exclus de la CGT créent la CGTU au congrès de Saint-Etienne du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1922.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1922, le comité départemental du Loiret, présidé par LARATTE acte la séparation des locaux. La CGTU se nomme alors « groupement intersyndical d'Orléans et de la Région ». Le journal syndical du Centre de juillet, août, septembre 1922 rend compte de l'État des Unions locales: à Meung-sur-Loire, nombre d'adhérents ont quitté la CGT confédérée et l'Union locale ne peut plus fonctionner ; Pithiviers perd peu d'adhérents et conserve sur l'UL le bâtiment et les cheminots ; la situation est inverse à Gien.

Le département du Loir-et-Cher avec son secrétaire général Passat, propose de fusionner avec le Loiret. Cette fusion se réalise le 22 octobre 1922. Au CCN de mars 1923 la CGT recommandera d'ailleurs le regroupement pour les UD comptant moins de 1.000 adhérents.

### A mes Calomniateurs

Dans un article paru sur l'organe Céramiste Minoritaire de la C. G. T. U. du mois d'avril, je suis pris à partie d'une façon fielleuse et méchante; des insanités et des mensonges grossiers, ainsi que des calomnies y sont déversées sur mon compte.

Mes camarades du Syndicat des Faïenciers qui assistaient à la réunion Grandin y sont traités comme seuls les minoritaires syndicalo communistes savent le faire dans leur langage habituel.

Je pourrais réfuter tous ces mensonges et insanités, je pourrais réduire à néant toutes les calomnies déversées sur mon compte et sur celui de mes camarades.

Je ne le ferai pas pour le moment, j'attendrai que ceux qui ont rédigé ces ordures aient le courage de prendre leurs responsabilités et de mettre leur signature au bas de leurs écrits comme je le fais moi-même lorsqu'il m'arrive d'écrire sur un journal.

En 1923, L'Avenir Syndical du Centre traite de la grève sur les salaires victorieuse chez CHENESSEAU (Orléans), mais aussi des polémiques engagées avec la CGTU, avec un article le 1<sup>er</sup> mai 1923 « notre collaboration de classe », et le 20 juin « à mes calomniateurs », il relate également une réunion houleuse des cheminots du Loir-et-Cher le 1<sup>er</sup> juillet.

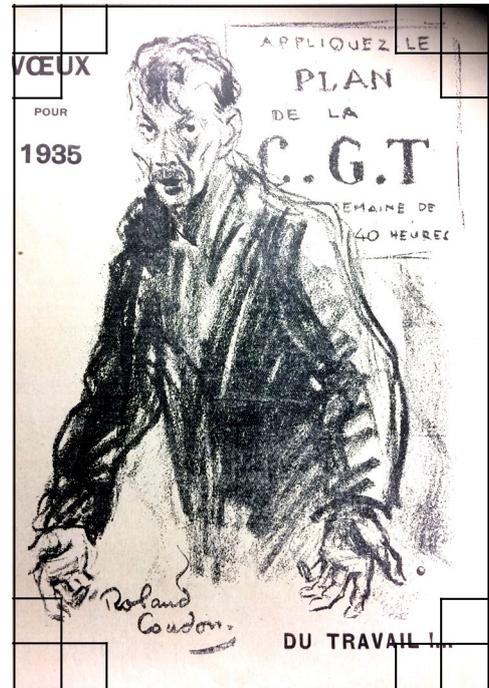
Le congrès de la CGTU étant prévu à Bourges en décembre 1923, Le journal annonce pour le 27 décembre le congrès de réunification des syndicats des cheminots OP (Orléans Paris), la CGTU s'en désolidarise.

En janvier 1926 Il évoque la grève des typographes d'Orléans et la venue à Orléans de Jouhaux le 16 juin 1926.

En 1930, l'Avenir Syndical du Centre tire 5.000 exemplaires dans le Loiret, le journal « unitaire » à 2.800 exemplaires sur le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir. Pour mémoire la CGT du Loiret comptait 9.000 adhérents en 1920.

Le journal de janvier 1933 évoque le départ de Botheureau pour le bureau confédéral, remplacé à l'UD du Loiret par Brisset, élu le 19 décembre 1932.

C'est plus dans les compte rendu des réunions de bureau de l'UD du Loiret que l'on retrouve les appels de la CGTU à l'unité en particulier pour les manifestations du 1<sup>er</sup> mai (bureaux du 18 avril 1924, du 20 avril 1927) qui font à chaque fois l'objet d'un refus unanime.



De même les pourparlers entre CGT et CGTU font l'objet d'un compte rendu de la CE du 8 juillet 1935.

« L'Avenir Syndical du Centre » est un mensuel très fourni, avec régulièrement des interventions complètes de dirigeants lors des réunions, y compris nationales. Y sont évoquées des actions dans les entreprises donnant à penser que la CGT confédérée va bien et que son activité revendicative notamment dans le Loiret reste sur des bases de lutte, rassembleuses. La réalité est quelque peu différente...

*Madeleine CABUZEL IHS-CGT Centre-Val de Loire*

# LA CGT-U : DE LA SCISSION, SUITE À LA PÉRIODE SOMBRE DE L'UNION SACRÉE, VERS LA RÉUNIFICATION, DANS LE LOIRET

## Comment la scission s'est construite dans le Loiret

L'attitude de la CGT devant la guerre de 1914 éclaire violemment les contradictions profondes de cette organisation et projette son ombre gigantesque sur tout son avenir. Après l'appel à la manifestation nationale du 30 juillet 1914, 1200 personnes à Orléans se dressent en manifestation contre cette guerre.

Le Comité confédéral de la CGT lance un manifeste dans lequel la position syndicale s'avère très vague quant aux modalités d'actions pratiques et immédiates contre la guerre imminente. Le 31 juillet 1914 la CGT, qui tient son CCN, capitule et marche main dans la main avec la social-démocratie ! La CGT ne s'opposera pas à la guerre et succombera à l'Union sacrée. Le soir de ce même jour, Jaurès est assassiné.

A Orléans, la CGT sombre aussi dans l'Union sacrée, considérant « *que la guerre est inévitable* » ! Finie la lutte des classes, « *tous unis pour défendre la Patrie* » !

## La scission de 1921

La position adoptée par la CGT, « l'Union sacrée » ne fait pas l'unanimité. Les opposants à « l'Union sacrée » décidée par Jouhaux et la direction confédérale en contradiction avec les décisions de congrès décrétées « inacceptables » par le CCN du 31 juillet 1914, créent des comités syndicalistes révolutionnaires, adhérents de « l'Internationale syndicale rouge ». La direction confédérale combat ces comités qui sont appelés « minoritaires ». « Seuls ont droit de cité dans la CGT les syndicats adhérents de « l'Internationale d'Amsterdam », une organisation réformiste, créée en 1919.

En 1918, la CGT adopte un "programme minimum" lors du CCN du 16 septembre. L'orientation préconisée qui se veut d'application immédiate, constitue un tournant. Il représente les caractéristiques d'une plate-forme réformiste, brisant définitivement les orientations affirmées durant la période syndicaliste révolutionnaire de la CGT. Il prépare le 14<sup>ème</sup> congrès de septembre 1919 à Lyon. Il sera pour une longue période le texte de référence de la CGT.

Un congrès confédéral extraordinaire a lieu à Orléans du 27 septembre au 2 octobre 1920 : 250 délégués sont présents. Ils représentent 3 fédérations, 6 UD, 331 syndicats. Deux de leurs plus émérites dirigeants sont en prison

(Gaston Monmousseau et Pierre Monatte). Leurs idées seront exposées et défendues par Pierre Semard, Sirolle, Totti, Quinton, Verdier, Borie et Mayoux. Ils passent à l'offensive dès le début du congrès et critiquent sévèrement la ligne Jouhaux. Le rapport moral de Léon Jouhaux est voté par 1485 voix contre 658 voix et son texte d'orientation par 1505 voix contre 552.

Gaston Monmousseau dira : *"la scission est là qui se cache, elle est grimée, mais elle existe"*.

Cette motion permettra aux fédérations de l'agriculture, du sous-sol et du textile d'exclure des syndicalistes "minoritaires" adhérents des comités syndicaux révolutionnaires.

En février 1921, le CCN va plus loin. Il affirme *"qu'en adhérant aux CSR, tout groupement se met en dehors de la CGT"*. Aussitôt il y a de nouvelles vagues d'exclusions de syndicats accusés d'avoir adhéré à l'ISR<sup>(1)</sup>. La FSI<sup>(2)</sup> ratifie aussitôt ces exclusions. La scission éclate au grand jour et n'est plus cachée.

## Dans le Loiret la scission

Elle est bien présente ! Elle commence par l'exclusion de la commission administrative de l'UD en janvier 1921 de Marcel Boubou du syndicat des instituteurs qui s'est déjà scindé en deux, Boubou appartenant aux minoritaires. La CE du 3 février 1921 décrète, pour justifier cette expulsion, *que tout membre qui aura manqué 3 séances consécutives sera considéré comme démissionnaire*. Dans le même temps le syndicat des instituteurs décide de se rattacher à la section d'Indre-et-Loire, elle aussi minoritaire.

Autre lieu d'affrontement, l'UL de Gien avec Camille Morizet, le secrétaire du syndicat de la faïencerie de Gien, qui est un défenseur acharné des thèses majoritaires en matière politique. Dès février 1921, il commence une correspondance importante avec Jean-Baptiste Constant, secrétaire général de l'UD, où il défend ses idées.

Du 25 au 30 juin 1921 a lieu le congrès confédéral de Lille où le rapport de force des minoritaires a progressé : rapport moral de Jouhaux adopté par 1556 voix contre 1348. Les minoritaires contrôlent 4 fédérations dont 3 puissantes : cheminots, métaux, bâtiment.

Dans le Loiret, le rapport de force a aussi évolué : les voix

(1) ISR : Internationale Syndicale Rouge créée le 3 juillet 1921

(2) FSI : Fédération Syndicale Internationale fondée à Amsterdam en juillet 1919

des minoritaires sont passées de 25 % en 1920 à 35 % en 1921, soit un syndicat sur trois. On ne peut plus ignorer les minoritaires, il est temps de les combattre! La CE de l'UD du 30 août 1921, préparant le CCN adopte à l'unanimité moins une abstention, l'exclusion de Bosseron et une motion disant que "les organisations qui adhèrent à une internationale autre que celle d'Amsterdam s'excluront d'eux-mêmes".



▲ Fondée en 1919, la Fédération syndicale internationale (FSI) rassemble les syndicats ouvriers de nombreux pays. Elle deviendra la Fédération syndicale mondiale (FSM).

Le CCN des 19 et 20 septembre 1921 adopte une motion interdisant aux syndicats d'adhérer aux CSR <sup>(3)</sup>. Dans le Loiret, ces exclusions vont commencer par l'UL de Montargis, bastion minoritaire et de son secrétaire Daguinet. Les dirigeants de l'UD s'appuient sur Vaillant, secrétaire du syndicat des employés et militant SFIO, jouant le même rôle à Montargis que Morizet à Gien.

Un groupe détient les postes de direction : Constant, Laratte et Berthelot. A eux seuls, ils contrôlent toutes les décisions prises par l'UL d'Orléans qui regroupent 70 % des syndiqués du Loiret. Ils sont largement influencés par les idées de Jouhaux qui viendra plusieurs fois rencontrer Jean-Baptiste Constant.

Jean-Baptiste Constant semble être devenu le secrétaire général de l'UD en 1920 après la démission de Pierre Berthelot.

Le processus d'exclusion semble se dérouler à deux niveaux. D'une part les organismes de direction, CA (commission administrative, devenue plus tard : commission exécutive) d'UD et de l'UL d'Orléans et d'autre part auprès des syndicats, des militants et des autres UL.

(3) CSR : Comité Syndicale Révolutionnaire

Donc deux théâtres de lutte : la base et le sommet.

Le 27 septembre 1921, le Comité central des CSR lance un manifeste pour la création d'une Confédération générale du travail révolutionnaire, lors d'un congrès prévu le 22 décembre. Il est soutenu par 10 fédérations et 16 UD. Le Bureau confédéral déclare ce congrès contraire aux statuts de la CGT. L'UD du Loiret prend position contre ce congrès.

Dans le Loiret, la disparition de la CGT est posée : 1 seul syndicat reste à Gien en 1923. A Pithiviers les camarades sont en plein désarroi, ils ne recherchent qu'une chose, l'unité. Il reste 17 syndicats à Orléans contre 30 en 1920. Les effectifs de l'UD tombent de 71 % et l'UD se réduit pratiquement à l'UL d'Orléans qui contrôle tout, en plein accord avec Jouhaux.

Sur le plan national, il ne reste que 1296 organisations dans la CGT contre 3996 en 1920.

Pendant les années qui suivent la scission, de nombreux courriers font état du désarroi des militants et syndicats. Les réponses des dirigeants de l'UD ou de l'UL d'Orléans sont toutes similaires : « combattre les syndicalo-communistes » ... et derrière la CGTU se profile l'ombre "redoutable et gigantesque" du Parti communiste.

Durant les quinze années qui suivront, le seul et vrai problème pour les syndiqués et salariés fut l'UNITE !

La CGT évolue vers des positions clairement réformistes. Les anciens militants sont remplacés par une "nouvelle vague" de jeunes dirigeants tels Eugène Brisset du syndicat du livre et Robert Bothereau des Etablissements militaires pour le Loiret.

Joseph Naudin et Robert Bothereau deviennent dirigeants de l'UL d'Orléans. Ce dernier devient en 1929, à moins de 30 ans secrétaire général de l'UD du Loiret. "Repéré" par le secrétaire général de la CGT, Léon Jouhaux, il quitte le secrétariat de l'UD fin 1932 et il devient membre du Bureau confédéral en 1933, chargé des relations avec les UD. Il reste très lié à Eugène Brisset qui lui succède comme secrétaire général de l'UD.

### La CGTU

Le premier congrès des exclus se tient à Saint-Etienne du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1922. En 1923 au congrès de Bourges, la CGTU confirme son attachement à l'Internationale rouge.

Dans le Loiret, le responsable départemental de la CGTU est le camarade Nicot. Dans le département les minoritaires sont essentiellement des cheminots, des ouvriers du bâtiment et quelques métallurgistes.

Les dirigeants sont les cheminots révoqués en 1920, Bailly qui travaille à la CGE et Legay devenu métallurgiste, Laratte (peut-être l'ancien secrétaire de l'UD confédéré devenu unitaire ?), les ouvriers des tabacs Boulay et Rebêche, le menuisier Mongendre, le facteur Vassor et l'ouvrier du bâtiment Lemerle. A Gien sous l'impulsion de Maratras, ils deviennent largement influents à la faïencerie, chez les cheminots du PLM <sup>(4)</sup>, dans le bâtiment et chez les métallurgistes. A Montargis, ils étaient nombreux.

En 1930, sur 2000 cheminots syndiqués, 1500 sont à la CGTU. Sur les 1200 métallurgistes de l'usine d'Ambert, il y a autant de militants confédérés qu'unitaires soit une vingtaine. Idem à la Manufacture des tabacs ou aux PTT. En plus de cet ensemble Orléans, Gien, Montargis il faut ajouter une multitude de militants disséminés dans tout le Loiret : bûcherons, ouvriers agricoles, instituteurs, cheminots isolés.

La seule structure existante en 1926 est la Bourse du travail unitaire d'Orléans (rue du Réservoir, aujourd'hui rue Marcel Proust) que rejoignent dans l'Union régionale les départements du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir.

A partir de 1928, l'UR-CGTU, sous l'impulsion de son secrétaire, le camarade Crozet, va organiser des UL : Orléans, Gien, Montargis, Blois, Vendôme, Romorantin, Chartres et Dreux. C'est une étape décisive, qui permet à la CGTU de s'imposer comme une force à laquelle le patronat et les Confédérés doivent faire face. En 1930, Crozet est emprisonné à cause d'un courrier antimilitariste et sera remplacé par Parsal.

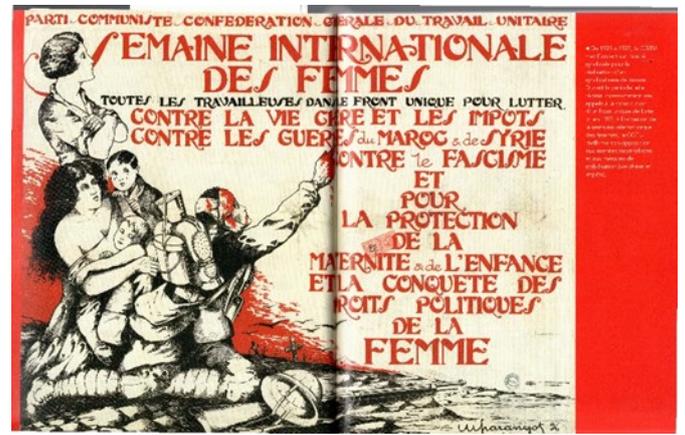
Nicot remplacera Parsal à la direction de l'UR Unitaire en 1934. Avec lui, la CGTU va se renforcer dans les usines. Sa méthode : la prise de parole à la sortie des entreprises et discussions avec les travailleurs pour les convaincre d'adhérer à la CGTU. Ils organisent des réunions publiques sur les grands problèmes pour faire connaître les positions de la CGTU.

La CGTU réitère incessamment ses appels à la constitution d'un Front unique de lutte. Ici en 1927, à l'occasion de la semaine internationale des femmes, la CGTU réaffirme son opposition aux menées impérialistes et aux « mesures de stabilisation » (vie chère et impôts)

### **La CGTU, dans le Loiret, à l'initiative de la réunification dès 1931**

Le 28 octobre 1931, l'UL CGTU d'Orléans s'adresse à l'UL confédérée, à ses syndicats, aux travailleurs dans un courrier où elle détaille son analyse de la crise sociale, face à un hiver qui s'annonce très dur pour la population, de la division syndicale, ses propositions et revendica-

(4) PLM : Paris - Lyon - Marseille



La CGT U réitère incessamment ses appels à la constitution d'un Front unique de lutte. Ici en 1927, à l'occasion de la semaine internationale des femmes, la CGT U réaffirme son opposition aux menées impérialistes et aux « mesures de stabilisation (vie chère et impôts)

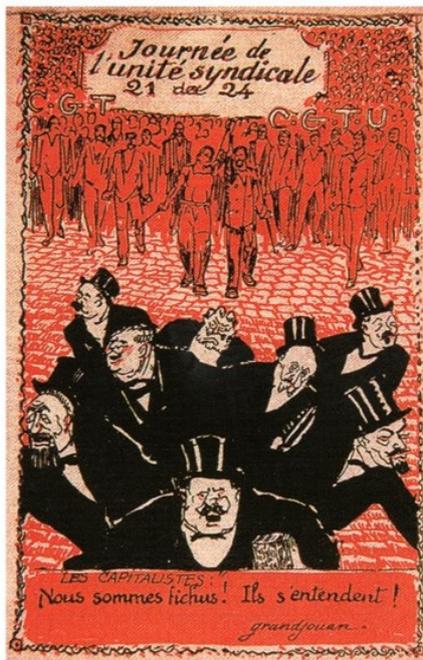
tions et également par voie de presse dans les journaux locaux. Elle propose de se rencontrer pour un débat le 5 novembre à Orléans. La réponse des confédérés est une fin de non-recevoir, signée Bothereau et Naudin. Pour eux "l'unité, et ils sont pour, doit se construire d'abord dans les syndicats". Lors du meeting du 5 novembre, la CGTU propose la constitution d'un Comité d'unité syndicale pour élaborer un programme d'action.

Déjà, des débats avaient lieu dans les syndicats où des camarades proposaient des actions unitaires, à l'exemple du syndicat des imprimeurs et litho papetiers, le 13 avril 1926\* : « Depardieu\*\* demande s'il ne serait pas possible de faire front unique pour le 1<sup>er</sup> mai et il demande à l'assemblée de se prononcer. Guilleux fait ressortir que le front unique ne rapportera rien de nouveau et que si les Unitaires veulent réellement l'unité, qu'ils reviennent à la Bourse du travail. Lucas donne un aperçu de la réunion des bureaux à la Bourse à laquelle il a assisté. La même question de front unique a été posée et en tant que représentant du bureau à cette réunion, il a repoussé le front unique pour ce jour-là, préférant l'unité de toujours à celle d'un jour. »

Les deux organisations ont des conceptions différentes de l'unité :

- ☐ les unitaires : unité d'action pour la lutte pour les revendications
- ☐ les confédérés : unité organique (rassemblement des deux organisations) par le retour des unitaires "repentis" dans la vieille organisation des confédérés

La contradiction à laquelle ces derniers sont confrontés, en cette époque de montée du fascisme, est de savoir qui est leur ennemi : le capitalisme ou le communisme ?



▲ Devant la menace fasciste qui grandit, la CGTU renouvelle inlassablement ses propositions d'unité à la CGT (1925: proposition d'un congrès interconfédéral; 1927: proposition de fusion de toutes les organisations à la base, etc.) qui les repousse non sans embarras.

Ce qui les conduira à refuser systématiquement de participer à tous les mouvements en faveur de la paix jusqu'en 1934.

### Le rapprochement avec la lutte antifasciste

Dans le Loiret, en janvier 1934, un commando fasciste intervient violemment dans une réunion pacifiste qui se tenait à Orléans. L'émotion est considérable, surtout dans les milieux syndicaux. Le "Groupe d'études sociales d'Orléans" demande la création d'un "Groupe de légitime défense" qui aurait pour mission de faire respecter la liberté de parole au cours des réunions publiques. Contre toute attente, la CGT confédérée accepte comme le montre l'intervention de Brisset à la CE de l'UD du 30 janvier 1934. Elle vient de faire un pas en direction de l'unité ouvrière en acceptant de collaborer avec des organisations non syndicales pour défendre les libertés syndicales face au fascisme.

A Paris, le 6 février 1934 des milliers de manifestants entraînés par des ligues fascistes tentent de prendre d'assaut la Chambre des députés. Les affrontements avec les forces de l'ordre font 16 morts et des milliers de blessés.

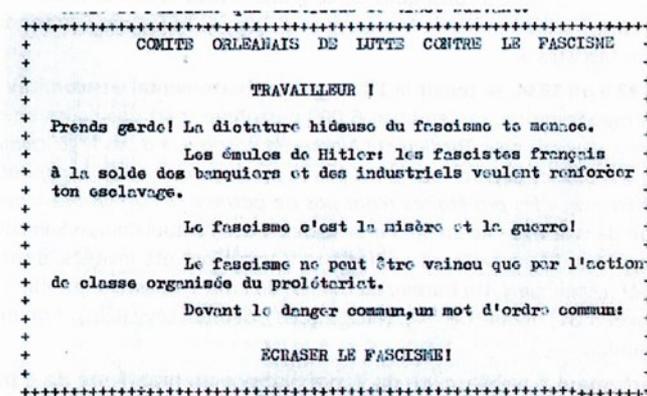
Une réunion a lieu le 7 février, regroupant de nombreuses organisations syndicales et partis politiques. La CGT confédérée y participe (la CGTU et le Parti communiste n'ont pas été invités). Ils décident d'une grève générale le 12 février et des meetings le 11 pour sensibiliser

la population au problème du fascisme. La CGTU et le Parti communiste avaient appelé à la grève et à des manifestations le 9 février. Des affrontements très durs avec la police se soldèrent par la mort de 6 militants communistes.

A Orléans, les bureaux des syndicats confédérés se réunissent le 9 février pour organiser les journées d'action des 11 et 12 février bien que " *les militants pensent qu'il faut se méfier du danger que représenterait l'action avec les unitaires, les communistes et l'extrême gauche*". Le 10 février, un tract est distribué pour appeler à manifester le 11. Il porte la signature de la CGT, de la CGTU, des Jeunesses socialistes et des Jeunesses communistes.

L'unité d'action est donc réalisée à Orléans, avant qu'elle ne soit décidée à Paris, où elle sera annoncée dans l'Humanité du 11 février.

A Orléans, la manifestation du 11 février rassemble 6000 personnes. En tête du cortège, le député radical Jean Zay, plusieurs conseillers municipaux d'Orléans, le Président de la Ligue des droits de l'Homme Gueutal, Brisset responsable de la CGT confédérée, Nicot secrétaire de la CGTU et Bailly chef du Parti communiste. Les mots d'ordre : "semaine de 40 h", "A bas le fascisme" et une multitude de revendications. 3000 personnes se réunissent à la salle des fêtes où six orateurs prennent la parole : Gueutal, Naudin, Nicot, Bailly (SFIO)<sup>(5)</sup> et Perret de la Fédération postale. En même temps s'est créé un comité de lutte contre les dangers du fascisme qui distribue un tract le dénonçant.



Tract distribué par le comité de lutte contre le fascisme

La grève du 12 février n'est pas très bien suivie. Seule la Manufacture des tabacs et les chauffeurs de taxis cessent totalement le travail. Un tiers du personnel enseignant a fait grève, 2 ou 3 entreprises ont fermé leurs portes.

Montargis connaît pendant ces journées une agitation intense. La CGTU exerce une influence sûre. Une manifestation unitaire de plusieurs centaines de personnes se déroule avec les mots d'ordre "A bas le fascisme",

(5) SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière

"Chiappe (*Préfet de police*) en prison", "Front rouge", "A bas les Camelots".

A Pithiviers, la grève est peu suivie mais 800 personnes viennent écouter Naudin, Solchaux (SFIO) et Gueutal.

Gien est la seule ombre au tableau. L'unité se fait avec beaucoup de difficultés. Un meeting est organisé devant près de 500 personnes en présence de Jean Zay et du docteur Dézarnaulds (conseiller général).

Cette prise de conscience de la nécessité de pérenniser dans la durée pour faire barrage au fascisme, conduit à la création du Comité départemental contre le fascisme et la guerre. Ce comité est présidé par Brisset, avec comme secrétaire Bailly de la CGTU et comme trésorier Baraté de la CGT confédérée. Ils vont jouer un rôle déterminant.

C'est le premier organisme qui permet les rencontres des syndicalistes des deux organisations de la CGT, d'élaborer leur programme et de faire fonctionner les comités antifascistes qui se multiplient.

Ces démonstrations de classe ne conduisent pas les groupes d'extrême droite à capituler. Au contraire, il conduira à des morts à Baule et à Montargis.

Le 13 mai 1934, à l'issue d'une réunion antifasciste à Meung-sur-Loire, des jeunes ouvriers revenaient en chantant l'Internationale. Devant le cimetière un coup de fusil et un coup de revolver partirent dans leur direction visés par un prêtre et le fils d'un conseiller municipal qui n'en étaient pas à leur coup d'essai.

A Montargis, suite à une contre-manifestation par les sections antifascistes de Châlette et Montargis rassemblant près de 300 personnes pour dénoncer une réunion des Jeunesses patriotiques, des coups de feu partent vers les antifascistes dans la nuit du 15 au 16 mai et blessent gravement un ouvrier zingueur qui décédera quelques jours plus tard, le 11 juin. Ils exigent la condamnation des assassins et la dissolution des ligues fascistes.

A Orléans, le 22 avril 1934 se tenait le 1<sup>er</sup> congrès départemental des comités de lutttes contre le fascisme et la guerre. Une manifestation rassemble 6.000 personnes qui partent des Halles en chantant "l'Internationale" et avec les slogans "A bas le fascisme et le guerre", "A bas le capitalisme", "l'Union des travailleurs fera la paix dans le monde" et "les prolétaires n'ont pas de patrie". A la salle de fêtes se tient un meeting où les plus illustres des personnalités ont été invitées : Belin de la CGT confédérale, Langunier de la CGTU. Un bureau de lutte antifasciste est élu : président Bailly (CGTU et PCF), assesseurs Brisset (CGT), Nicot (CGTU), Naudin (CGT), Lévy (LDH<sup>(6)</sup>), Armant (CGTU), Terroir, Cassier, Marchand et Ferchaud.

La CA du Comité départemental antifasciste du 7 mai

(6) LDH : Ligue des Droits de l'Homme

(7) PO : Paris-Orléans

élabore un manifeste de 4 pages (dont le contenu est proche du programme du Conseil national de la Résistance qui sera élaboré en 1943/1944). Le manifeste ne deviendra définitif qu'après débat dans chaque comité et adoption en assemblée.

A Orléans, le 6 novembre 1935, une réunion a lieu rassemblant 41 militants des organisations qui vont composer le Front Populaire local. Brisset y est présent avec deux autres représentants de la CGT ainsi que deux autres de la CGTU.

### La réunification

Dans le même mouvement la réunification de la CGT se construit dans le Loiret.

Dès le 21 décembre 1932, Cretté secrétaire de l'UL CGT de Montargis organise un meeting commun avec les unitaires contre l'avis de Brisset. Les militants reprochent à Eugène Brisset de ne pas être assez anticapitaliste. En février 1935, Agier qui a remplacé Cretté organise une manifestation antifasciste, ce que Brisset lui reprochera.

La contradiction a pris de l'ampleur à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 1934. Comme habituellement les unitaires vont à la Bourse pour une manifestation commune. Tous les syndicats CGT réclament une manifestation unitaire pour faire barrage au fascisme. La CE décide de répondre favorablement aux revendications de la CGTU et demande à la Confédération d'envoyer un orateur, comme d'habitude, pour le meeting. Celle-ci refuse par la voix de Bothereau « en raison de la manifestation unitaire » et en faisant allusion à la participation des militants de la Bourse au Comité antifasciste présidé par Brisset. Brisset se sent attaqué et les syndicats font front avec lui en "condamnant l'attitude de Bothereau jugée erronée". Ils envoient une motion au bureau confédéral intimant la nécessité d'un orateur.

A Orléans, les cheminots du PO<sup>(7)</sup> ont déjà réalisé la réunification des deux syndicats le 2 septembre 1934.

Le 2 septembre 1934, lors de leur conférence à Vierzon, ces mêmes cheminots décident de s'adresser à toutes les UD, à toutes les fédérations ainsi qu'à la CGT pour leur demander "de se rapprocher de leurs homologues unitaires en vue de déterminer les modalités de fusion immédiate".

Nationalement, dès juin 1934, la CGTU avait fait des propositions d'actions communes à la CGT qui lui avait opposé "l'unité organique" préalable.

A Orléans quand les textes préparatoires au CCN des 5 et 6 octobre arrivent à l'UD le 31 août 1934, les militants estiment que la question de l'unité qui est leur principale préoccupation, est traitée avec trop de légèreté, alors qu'elle devait être la première question de l'ordre du jour.

La CE de l'UD du Loiret du 6 septembre 1934 va prendre une décision très importante : celle de s'adresser aux UD, aux fédérations et à la CGT pour leur demander leur avis sur la proposition d'un autre ordre du jour du CCN et de prendre contact avec leurs homologues unitaires pour organiser un congrès national de fusion. C'est Brisset qui est chargé d'en informer Bothereau, par un courrier du 13 septembre dans lequel il lui demande son avis.

Les propositions de l'UD du Loiret recueillent un écho favorable parmi les structures auxquelles elles ont été envoyées.

Pour la CGT, cela ne peut que profiter aux unitaires, il est donc temps de reprendre les choses en main et d'envoyer "le grand inquisiteur" Bothereau. Il répond le 17 septembre par une lettre de 4 pages que *"les unitaires mettent en œuvre la politique de Moscou, qu'un congrès leur donnerait une place trop grande et trop dangereuse". Que la seule solution est leur retour dans "la vieille maison" et que rien ne serait pire que le manque de confiance dans les dirigeants que vous avez librement choisis"*.

Brisset n'est pas un opposant, ses liens avec Bothereau sont étroits et permanents.

### **Mais la masse des syndiqués, que pense-t-elle de l'unité ?**

A Orléans, le 18 novembre 1934, se tenait à la Bourse un Comité départemental, présidé par Lenoir de la CGT confédérée. La grande question à l'ordre du jour est l'unité syndicale. La réunification dans une *"nouvelle CGT"* est défendue par l'UL de Montargis et les cheminots PO réunifiés qui critiquent le *"fonctionnement de la tête qui ne comprend rien aux aspirations des adhérents de la base avec qui ils ont peu de contacts"*. Onze jours plus tard la CE de l'UD reçoit une lettre de la CE de l'Isère, adressée à toutes les UD reprenant les mêmes arguments qu'Agier et Naudin et critiquant l'attitude des dirigeants confédéraux dès qu'ils expriment leur avis.

A Orléans, le 26 novembre 1935, Brisset écrit à Nicot pour souligner l'importance d'une rencontre entre les deux organisations. Elle se déroulera le 6 décembre. Les syndicats déjà fusionnés sont :

- ◆ Sur Orléans : Cheminots PO, ouvriers PTT, Tabacs, Instituteurs, Métallurgistes en cours
- ◆ Sur Gien : Cheminots PLM, Faïenciers

- ◆ Sur Montargis : Cheminots PLM
- ◆ Sur Bellegarde : Cheminots
- ◆ Sur Pithiviers : Cheminots

Le débat a lieu pour préparer le congrès d'unification fixé au 29 décembre mais il y a des désaccords sur tout le reste. Trois réunions ont lieu sans qu'un terrain d'entente soit trouvé. Les confédérés veulent conserver le pouvoir et la maîtrise des événements, comme le montre la lettre adressée par Brisset à Bothereau et la réponse de Bothereau au lendemain de la première réunion. Les désaccords portent sur la présidence du congrès, la nomination des membres à la CE de l'UD et l'incompatibilité entre mandat syndical et politique.

Le congrès de la réunification se tient à la Bourse du travail le 29 décembre 1935. Il est présidé par Marty-Roland délégué de la CGT avec Pillet comme assesseur de la CGTU. Il n'y a aucun problème dans la présentation des rapports, sur les fusions par Nicot et sur les orientations et tâches futures par Brisset. Mais les problèmes se posent sur l'article 6 des statuts concernant l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux et le mode de nomination des membres de la CE de l'UD. C'est un article nouveau proposé par les ex-confédérés alors que rien n'était spécifié dans ce domaine auparavant. Finalement ce sont les ex-confédérés qui l'emportent sur ces 2 sujets.

Sur 19 membres de la CA élue, un seul est un ex-unitaire et aucun n'est membre du bureau. Brisset est réélu secrétaire général de l'UD. Les ex-confédérés s'emparent de tous les postes de direction. Rien n'a donc changé à la direction de l'UD, pour eux les ex-unitaires restent *"les minoritaires, des dissidents"*.

C'est cette direction qui devra affronter les grèves de 1936 et la situation créée par le pacte de non-agression germano-soviétique d'août 1939.

Ces minoritaires, les ex-unitaires, qui sont regardés avec mépris et considérés comme des ennemis par les dirigeants confédérés, nous les retrouverons à nouveau exclus en 1939. Mais ce sont eux qui seront les Résistants (FTP<sup>(8)</sup>) et qui imposeront à la sortie de la guerre que la CGT continue à combattre sur des positions de lutte de classe. Nous sommes leurs héritier-ère-s.

*Roselyne RAVARD - IHS du LOIRET*

(8) FTP : Francs-Tireurs et Partisans (communistes)

**Sources** : L'UD CGT du Loiret fête ses 100 ans (document réalisé par le collectif IHS du Loiret, de l'Union départementale des syndicats CGT du Loiret.

\*Extrait du grand registre des PV du Syndicat CGT du Livre.

\*\* Cyprien Depardieu est un militant communiste qui sera arrêté et déporté à Auschwitz où il mourra.

**Photos** : Livre "Histoire de la CGT, Bien être, Liberté, Solidarité" – Éditions de l'atelier

## LA CGTU EN LOIR-ET-CHER

La CGTU apparaît en Loir-et-Cher en septembre 1923 lors du congrès constitutif de l'Union des syndicats unitaires de Loir-et-Cher, sous la présidence de Gaston COUDIÈRE de la Chaussée-Saint-Victor, facteur révoqué pour ses activités syndicales et politiques communistes. A Blois, la CGTU s'implante et s'organise sous l'impulsion entre autres de Maurice MENU, mécanicien, responsable en 1919 des Jeunesses syndicalistes et de la coopérative syndicale à Blois.

La CGTU a un certain mal à élargir son recrutement. Elle organise cependant dans diverses localités du département des réunions. Elle s'implante assez bien chez les cheminots, mais elle ne réussit à conquérir une base incontestable qu'à Romorantin. D'après la police, elle compte dans cette ville environ 160 adhérents en 1930, soit autant que pour le reste du département.

Nous trouvons trace dans les procès-verbaux du commissaire de police de Romorantin d'une réunion et d'une manifestation le 1<sup>er</sup> mai 1928 :

*« Une réunion publique, composée de 400 à 500 personnes s'est tenue de 18h30 à 19h30, dans la cour de la Mairie, deux orateurs y ont pris la parole :*

- ☐ M. MOULIN (syndicat des industries de chaussures de Blois), délégué de la CGT (membre de la CE de l'UD CGT 41),
- ☐ M. CROZET, secrétaire régional de la CGTU.

*Ceux-ci, n'ont fait qu'exposer sobrement les revendications de leur « parti » et engager les ouvriers à adhérer à leurs syndicats respectifs.*



Manifestation à Romorantin

*\*André ROGUET : né le 2 août 1891 à Romorantin, membre de la section socialiste locale celle-ci ralliant la Section Française de l'Internationale Communiste (III<sup>ème</sup> internationale) à l'unanimité ; Il devint secrétaire de la cellule de Romorantin et de la section communiste. Délégué en mars 1936 au congrès CGT de la réunification de Toulouse, André ROGUET fut élu à son retour secrétaire CGT de l'usine Normant et trésorier de l'Union locale CGT. En 1938, il entre à l'entrepôt de matériel de l'armée de l'Air de Pruniers dont il devient le secrétaire du syndicat CGT. En juin 1940, il est arrêté et emprisonné parce que militant communiste ; il s'évade et avec Bernard Paumier, reconstitue clandestinement le PC et contribue à jeter les bases à Romorantin des premiers groupes armés FTP. Arrêté le 1<sup>er</sup> mai 1942, il est déporté à Auschwitz où il mourut le 2 novembre 1942.*

*A l'issue de cette réunion un cortège de 300 personnes environ s'est formé et précédé de la personnalité de M Lépine, adjoint au Maire qui avait pris la responsabilité du cortège, a parcouru, durant 20 minutes, les rues voisines de l'Hôtel de ville. Un seul emblème (drapeau rouge) portant l'inscription « Bourse du travail » a été arboré au cours de ces manifestations. A 20 heures le calme habituel régnait à Romorantin. »*

En post-scriptum il est stipulé que le député-maire socialiste, Richard Georges, syndicaliste CGT assistait à la réunion.

Le même commissaire produit un procès-verbal pour le préfet sur une réunion publique du 30 septembre 1928 organisée par la CGTU.



André ROGUET\*, rattaché aux Établissements Normant, manufacture de draps à Romorantin, secrétaire du syndicat CGTU du Textile Romorantin et de l'Union locale CGTU de Romorantin préside cette réunion avec comme assesseur l'adjoint au maire de Romorantin, M. LÉPINE. Une réunion qualifiée d'insignifiante et d'insuccès par le commissaire de police parce qu'elle ne rassemble que 300 personnes... Il y précise que les deux orateurs M. CROZET, secrétaire régional de la CGTU et Gaston MONMOUSSEAU, secrétaire général de la CGTU interviennent sur l'insuffisance des salaires des ouvrières et ouvriers drapiers de Romorantin.

Dans un procès-verbal de la Commission Exécutive de l'U.D CGT de Loir-et-Cher du 17 juillet 1934, le secrétaire général, Edouard CHATAIGNAC, informe la CE de l'UD qu'il a assisté à la réunion générale du syndicat des insti-

tuteurs avec des représentants de la CGTU et des Autonomes. Une majorité de ce syndicat exprime vouloir accepter les propositions de la CGTU en vue de réaliser l'unité syndicale.

À l'assemblée générale du Syndicat National (SN) des Instituteurs du 29 novembre 1928, il y eut une discussion orageuse sur l'appartenance du groupe des Jeunes : SN ou CGTU ; en 1929 Marcel BISAULT demanda la reconnaissance du groupe des Jeunes au bureau de la section départementale du SN, qui l'accepta par 8 voix et 5 abstentions. En octobre 1929 Bisault a quitté le SN et devint, en 1930, secrétaire du syndicat des membres de l'enseignement laïc de Loir-et-Cher (CGTU).

En novembre 1931, BISAULT proposait à Ruche, secrétaire du SN, la création d'un comité d'unité pour œuvrer à la reconstruction de l'unité syndicale dans une CGT unique ; RUCHE accepta le 4 décembre 1931. La réunion des deux conseils syndicaux eut lieu le 14 janvier 1932 : à cette réunion commune, le président Petit proposa et fit adopter une motion affirmant : « *Les conseils syndicaux des deux organisations expriment leur volonté d'union et de fusion pour la construction d'une nouvelle organisation. En attendant, les deux organisations travailleront à défendre nos intérêts communs* », mais la motion finale soulignant « *leur commune volonté d'unité en vue de la fusion des deux organisations fédérales de l'enseignement, prélude à la constitution d'un congrès de fusion des deux CGT existantes* » était récusée par Bisault.

Il assista, en tant que secrétaire loir-et-chérien du syndicat de l'enseignement CGTU au congrès de Marseille et de Limoges (1930 et 1931). Il participa à deux réunions du Cartel départemental des services publics. D'abord à Blois, le 27 novembre 1932. A la suite de la réunion, quatre-vingts membres de la CGTU environ entonnèrent *l'Internationale* et écoutèrent une harangue devant les grilles de la préfecture « *contrairement au désir unanime des organisations confédérées participant à ce meeting* ».

Le 15 avril 1934, à une manifestation du Cartel des services publics à Blois, la CGTU, sous l'impulsion de Marcel BISAULT, voulut faire une contre-manifestation afin de répondre à la manifestation fasciste organisée ce jour-là à Blois par Philippe Henriot. N'ayant pu s'en approcher, ils obtinrent l'entrée d'une délégation unitaire dans la salle où se tenait la réunion du Cartel. Bisault était appelé au bureau « dans une confusion extrême » et décidait qu'une manifestation de rue aurait lieu sans les dirigeants du Cartel. Cette manifestation de rue groupa 300 à 400 personnes, dont certains adhérents CGT : ils défilèrent en ville derrière des drapeaux rouges en chantant *l'Internationale* et furent arrêtés par une cinquantaine de gardes mobiles avant d'arriver à la préfecture. Bisault resta secrétaire du syndicat d'enseignants CGTU jusqu'à la fusion le 25 octobre 1934 à Blois des deux syndicats d'instituteurs CGT et CGTU.

Dans le procès-verbal d'une réunion générale de l'UD CGT du 23 septembre 1934, la question de l'unité syndicale y est présentée comme la question dominante du moment par Chataignac. Comme la CGT nationale « *il se déclare partisan de la fusion des deux CGT et préconise d'entreprendre d'abord l'unité à la base, c'est-à-dire entre syndicats, de la réaliser ensuite entre fédérations afin de l'exiger entre confédérations.* » Deniau, le secrétaire administratif de l'UD CGT indique que dans le Loir-et-Cher, « *il existe seulement quatre syndicats unitaires regroupant au total 300 membres. Les instituteurs : 60 ; les ouvriers PTT : 10 ; les cheminots du P.O: 30 et le textile de Romorantin comptant environ 200 adhérents.* »

Millet du syndicat des instituteurs trouve les propositions de la CGTU acceptables particulièrement en ce qui concerne la représentation des minorités dans les organismes syndicaux.

Moreau du syndicat des cheminots P.O représente l'Union locale CGT de Blois et « *rend compte qu'elle a voté l'ordre du jour suivant qu'il a pour mission de défendre : l'Union Départementale des syndicats confédérés de Loir-et-Cher se déclare partisans de l'unité basée sur les principes suivants :*

- (a) *Indépendance totale du syndicalisme à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des organisations religieuses ou philosophiques.*
- (b) *Démocratie syndicale qui comporte la liberté d'opinion, d'expression et le droit de représentation des minorités.*
- (c) *Respect de la discipline dans l'action.*

Après débat, « *la priorité est accordée à ce dernier ordre du jour, lequel est voté par 2.150 voix contre 700 (Romorantin)* ».

Nous ne pouvons pas parler de la CGTU en Loir-et-Cher sans évoquer la personnalité de Marie Couette. En 1919, munie du brevet, Marie Bluet entra aux PTT. Deux ans plus tard, l'administration la fit « monter » aux Chèques Postaux, à Paris. Elle s'était mariée le 3 juin 1922 à Cellettes (Loir-et-Cher) avec Louis, Charles Couette.

En 1924, elle adhéra à la CGTU et (probablement au même moment) au Parti communiste. Elle révéla très vite ses qualités de militante. Dès 1925, elle fut élue membre de la commission exécutive de la Fédération postale unitaire, et l'année suivante, membre du bureau fédéral. Déléguée par la fédération au congrès confédéral de Bordeaux, en 1927, elle y fut élue membre de la commission féminine confédérale unitaire. Elle mit en place, également, une commission féminine dans sa fédération.

La question des femmes, de leurs droits et de leur place dans l'organisation syndicale était, dès cette époque, une de ses principales préoccupations. Ainsi, entre 1927

et 1935, elle mena une bataille obstinée, souvent de concert avec La Ligue des Dames des PTT (confédérée), pour l'égalité des traitements féminins et masculins aux PTT, une lutte qui fut finalement couronnée de succès. À la même période, elle faisait aussi partie du comité central de l'Union des femmes contre la guerre.

Le congrès départemental de réunification se déroule le 29 décembre 1935 ; il est réservé une place très limitée dans la nouvelle direction aux responsables CGTU. L'UD CGT accepte, avec bien des réserves d'être représentée au

Comité de coordination antifasciste. La place des militants de la CGTU va s'accroître au sein de la CGT : BISSAULT, LARCADE, BERTHEREAU et d'autres entrent à la CE de l'UD à la suite des grandes luttes ouvrières de 1936. L'intégration des militants CGTU à des postes de responsabilité se concrétise par l'élection de Paul BERTHEREAU comme secrétaire-adjoint de l'UD CGT en mars 1938.

*Alain BORG Collectif IHS-CGT 41*

*Sources : archives départementales de Loir-et-Cher ; archives de l'UD CGT 41 ; Le Maître ; La CGT en Loir-et-Cher (livre les 100 ans de la CGT).*

## LA FONDATION DE LA CGTU DANS LE CHER : L'UNITÉ AVANT TOUT

Lors de la scission de la CGT et la fondation de la CGTU, l'Union départementale du Cher a eu une position assez singulière. Elle a tenté de maintenir l'unité départementale tout au long de la crise entre *majoritaires* et *minoritaires*, et même au-delà réussissant, tout en adhérant à la CGTU, à ne pas rompre les liens avec la plupart des syndicats restés à la CGT confédérée.

### La CGT du Cher avant la Première guerre mondiale

Le département du Cher est majoritairement rural, constitué essentiellement de petites exploitations où les ouvriers agricoles ne représentent que 30 % environ des actifs du secteur. Les forêts sont nombreuses avec une importante main-d'œuvre de bûcherons, charbonniers, scieurs de long, etc.



*Bûcheron dans les forêts de La Borne*

Dans le Cher industriel, la métallurgie est largement dominante. Ce sont les Établissements Militaires (EM) qui concentrent le plus grand nombre d'ouvriers.

On trouve par ailleurs une industrie du vêtement, du bois, alimentaire, porcelaines et céramiques, cuirs et peaux, papier, chimie et le bâtiment. Mais à l'exception de la porcelaine et céramique, les autres activités sont principalement réalisées dans de toutes petites entreprises ne comptant bien souvent que quelques ouvriers.

Dans les services, c'est le transport qui concentre le plus de salariés : cheminots et traminots.

Les effectifs de la CGT sont fortement concentrés dans la métallurgie, en particulier aux EM qui est alors le plus gros syndicat du département. Il regroupe à lui seul plus du tiers des syndiqués chériens. On y trouve non seulement de nombreux adhérents mais aussi des hommes fortement engagés, militants tout à la fois syndicaux et politiques. Car même si l'autonomie syndicale est respectée, le lien avec le parti socialiste est fort et on retrouve souvent dans ces deux structures les mêmes hommes. Dans le n° 2 du journal *L'Émancipateur*<sup>(1)</sup>, datant du 17 novembre 1906, alors que doit avoir lieu en même temps une réunion du parti et du syndicat, on peut lire : « *Il serait désirable d'éviter cela à l'avenir, la plupart des militants étant des deux organisations sont mis ainsi dans une situation embarrassante.* ».

Si la syndicalisation est faible dans les campagnes, il faut noter qu'elle est relativement importante et ancienne (dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) chez les bûcherons nombreux dans le département. Pierre Hervier<sup>(2)</sup> secrétaire de l'UD depuis 1912, contribua à développer le syndicalisme dans cette branche et contribuera à la création de leur fédération.

<sup>(1)</sup> *L'Émancipateur* est un hebdomadaire créé en novembre 1906 par Henri LAUDIER dont il était rédacteur en chef. Sous-titré *Organe socialiste du Berry* à sa création, il devient *Organe socialiste de la région Centre*. Le 1<sup>er</sup> janvier 1922, il prend le sous-titre d'*Hebdomadaire communiste*.

<sup>(2)</sup> Pierre HERVIER (1868-1950) : militant très jeune, il est l'un des principaux fondateurs de la Bourse du travail de Bourges en 1897 et en sera secrétaire général pendant 30 ans. Il est élu secrétaire de l'UD en 1912. Lors de la guerre de 14, il soutient l'Union Sacrée et combat les courants pacifistes notamment aux EM. De tendance profondément majoritaire (c'était un ami de JOUHAUX), il restera, malgré la progression incessante du courant minoritaire, secrétaire de l'UD mais sera exclu du Parti Communiste auquel il avait adhéré après le congrès de Tours.

## La CGT du Cher pendant la guerre

Quand éclate la Première guerre mondiale, la CGT comme la *Section française de l'Internationale ouvrière* (SFIO) est divisée. Les pacifistes y sont minoritaires, et les dissensions sont fortes. Mais en 1914, l'Union sacrée semble balayer toute divergence, même si quelques militants continuent à défendre la paix contre une guerre impérialiste et qui ne sera profitable qu'aux capitalistes.



Pierre HERVIER à la Bourse

Parmi eux Venise GOSNAT (1887-1970), ouvrier des Établissements Militaires qui a adhéré à la CGT en 1907 et au Parti socialiste en 1911. Mobilisé dès le premier jour de la guerre, le 2 août 1914, il est envoyé sur le front du Nord en première ligne. Mais, sans doute pour l'éloigner des troupes auxquelles il continue de délivrer un message pacifiste et aussi parce qu'il faut augmenter rapidement la production d'armes, il est réaffecté le 26 novembre 1914 à Bourges, à l'Arsenal (fonderie de canons). Là, avec d'autres, il continue à propager ses idées anti-guerre, mais surtout révolutionnaires. En 1917, la révolution d'octobre en Russie renforce encore les idées et les espoirs des syndicalistes révolutionnaires. Apparaissant aux yeux du pou-



Venise GOSNAT avec sa femme et son fils

voir en place comme dangereux tant son action militante est efficace auprès des ouvriers, GOSNAT est à nouveau mobilisé sur le front le 15 mai 1917. Il y sera gazé et sérieusement blessé.

Comme lui, de très nombreux ouvriers des usines d'armement, plutôt que d'être envoyés sur le front, sont affectés dans les arsenaux pour fabriquer encore et toujours plus d'armes. Les usines situées dans la moitié nord du pays semblent trop proches des combats pour être en totale sécurité. Le gouvernement décide donc de concentrer la production militaire plus au sud, et en particulier à Bourges. De nombreux ouvriers venant principalement du Nord et de la région parisienne y sont affectés. C'est ainsi que les usines de Bourges passent de 3.000 ouvriers environ en 1914 à près de 25.000 à la fin de la guerre.

Souvent très politisés, ces ouvriers vont favoriser la progression du courant « minoritaire » dans le département, tant dans le syndicat que dans le parti socialiste. Mais cela ne se fait pas sans difficultés et divergences entre les ouvriers des arsenaux. A tel point, qu'une scission se produit au sein du syndicat avec la création du "Syndicat des ouvriers métallurgistes détachés à Bourges" qui s'affilie directement à la Fédération des Métaux. Il faut dire que le syndicat était alors dirigé par Eugène Lucain, socialiste et majoritaire, très anti pacifiste qui sera, après la guerre, exclu de la CGT et du Parti socialiste.



En zone rurale, en particulier chez les bûcherons, les idées révolutionnaires sont une tradition, et parmi les syndiqués, très nombreux à l'époque, la tendance « minoritaire » va également se développer.

L'activité syndicale perdure, bien qu'au ralenti, pendant toute la durée du conflit, et même avec quelques succès comme un meeting organisé le 20 janvier 1918 et qui rassemble quelque 2.000 participants.

Les dirigeants minoritaires de Bourges commencent à avoir un rayonnement au-delà du département. Avec ceux de la Nièvre, du Loir-et-Cher et de l'Indre, ils forment le Comité inter corporatif du Centre. Chaque département crée son propre comité inter corporatif. Le Comité inter corporatif de Bourges vote lors d'une réunion une résolution dans laquelle on peut lire : « Le co-

*mité inter corporatif de Bourges, réuni le 20 février 1918, considérant que les partis politiques, quels qu'ils soient, sont impuissants à solutionner le problème de la paix dans l'intérêt de la classe ouvrière [...]. Considérant que seule la classe ouvrière unie dans le syndicalisme international, et se plaçant sur le terrain de la lutte des classes sans compromission d'aucune sorte, peut et doit mettre un terme à la guerre qui déshonore l'humanité. Que seules les organisations syndicales sont en droit de parler au nom de la classe ouvrière [...]. Le Comité inter corporatif de Bourges dénie aux partis politiques le droit de parler au nom de la classe ouvrière. Il met en garde les travailleurs contre les manœuvres de ces partis [...] et les engage à rejoindre en masse leurs organisations syndicales qui, unies nationalement et internationalement, pourront arrêter dans la continuation du Grand Crime, et qui seules sont capables et intéressées à fonder la société nouvelle basée sur la Fraternité et la Solidarité, d'où sont exclus tous germes de guerre nouvelle. »*

Le Comité de Bourges engagera une grève le 1<sup>er</sup> mai 1918, en coopération avec le Comité du Centre. D'autres départements, en particulier la Loire font de même. Ils espèrent parvenir à une généralisation de la grève. Mais, sans doute par manque d'organisation et d'anticipation, mais aussi parce que la CGT majoritaire restait suffisamment puissante pour désamorcer le mouvement, la grève générale n'a pas lieu et le travail reprend le 18 mai pour les ouvriers parisiens et le 22 à Bourges.

### L'après-guerre

La guerre terminée, la lutte contre le capitalisme et pour l'émancipation des travailleurs reprend de plus belle. Les divergences au sein de la CGT reprennent entre confédérés et révolutionnaires. Les premiers restent fidèles à une direction confédérale réformiste, attachée à la négociation et à la présence dans les institutions emmenée par Léon Jouhaux secrétaire général de la CGT depuis juin 1909. Les révolutionnaires, courant minoritaire, prône la grève générale pour mettre fin au capitalisme. Ils créent les Comités syndicalistes révolutionnaires (CSR) en 1919.

Le débat est le même au sein du Parti socialiste (SFIO). Mais contrairement à ce qui se passe à la CGT, les révolutionnaires qui veulent s'affilier à la *Troisième Internationale* fondée en 1919 sont majoritaires lors du Congrès de Tours de la SFIO en 1920. Le PS-SFIC (*Parti socialiste – Section française de l'Internationale communiste*) est né. Il prendra ensuite le nom de *Parti communiste français*.

Aux EM, les ouvriers venus du Nord ou de la région parisienne repartent. Ils ont, par leurs actions et leurs idéologies profondément marqué les syndicalistes de Bourges et de tout le département. V. GOSNAT démobilisé en 1919 revient aux EM largement acquis aux idées minoritaires. Il se heurte au secrétaire du syndicat, Eugène LUCAIN surnommé l'*Empereur Lucain* déjà responsable de la scission du syndicat pendant la guerre. Suite à divers incidents, le Syndicat des

EM décide de l'exclure le 3 décembre 1919. Dès lors, le syndicat des EM, plus gros syndicat du département bascule du côté des minoritaires.

La tendance révolutionnaire, bien que restant minoritaire lors des congrès de l'UD du Cher, continue de se développer au sein des syndicats du Cher.

L'année 1919 est marquée par une longue grève dans la céramique, secteur important du département. Débutée le 26 juillet, le travail ne reprend que le 5 novembre.

C'est aussi une année électorale. Les législatives ont lieu le 16 novembre marquées par un très net recul de la SFIO qui perd au niveau national près d'un tiers de ses députés, suivies le 30 novembre par les élections municipales et enfin, le 14 décembre ont lieu les élections cantonales

S'il est difficile de connaître le nombre exact de syndiqués, on peut estimer que le Cher compte en mai 1920, 15.000 syndiqués. Mais suite aux grèves de mai 1920 et à la très forte répression patronale, l'effectif chute à 11.000 en août et 9.000 en décembre 1920. La chute se poursuivra jusqu'en 1923 où l'on recense seulement 6.130 adhérents.

L'activité de l'UD du Cher est, dans cette période, principalement la propagande. L'édition du mensuel *Le syndiqué du Cher* demande beaucoup de temps et d'argent. On y trouve essentiellement des informations syndicales (annonces et comptes-rendus de réunions publiques ou de syndicats, de congrès, déclarations locales et du Bureau confédéral). On y trouve aussi des articles d'organisations « amies » comme l'Arac, Libre Pensée, Syndicat des locataires, etc. Enfin, ouvert à tous les syndiqués, on lit également des articles favorables aux minoritaires comme aux majoritaires. L'UD organise aussi la solidarité envers les salariés en grève ou victimes de la répression patronale.

L'année syndicale 1920 est marquée par plusieurs faits importants :

- ◆ une vague de syndicalisations en début d'année et la création ou la reconstitution de syndicats : reconstitution des Syndicats de bûcherons de MEILLANT (~ 60 adhérents) et BIGNY, la création du Syndicat des Porcelainiers de Bruère, du Syndicat des ouvrières chemisières d'Aubigny, du Syndicat des usines de BIGNY (90 adhérents), la dissolution de deux associations pour créer le Syndicat des Cantonniers du Cher, etc.
- ◆ un 1<sup>er</sup> mai particulièrement réussi avec 6.000 manifestants à Bourges, 10.000 à Vierzon. Dans l'*Émancipateur* du 9 mai, on peut lire « A Saint-Florent, La Guerche, Chezal-Benoît, Mehun, San-

cerre, Saint-Satur, partout les manifestations ont dépassé les espérances. »

- ♦ à la suite de ce 1<sup>er</sup> mai réussi dans tout le pays, les Cheminots décident la grève pour la nationalisation des chemins de fer, suivis des dockers et des mineurs.



Grèves de 1920, rassemblement à Bourges

Dans le Cher, la grève est plutôt bien suivie dans le bâtiment, la métallurgie et dans diverses entreprises (chauffourniers de Beffes, distribution d'électricité et de gaz à Vierzon) et surtout par les Cheminots. Si aux EM le syndicat n'appelle pas à la grève, il décide une cotisation obligatoire de 1 franc par jour en faveur des grévistes ; de plus ils participent à toutes les manifestations.

Le gouvernement accuse la CGT de « complot contre la sûreté intérieure de l'État » et arrête de nombreux militants nationaux ou locaux (Pierre Monatte directeur de la *Vie ouvrière* est arrêté le 3 mai et détenu au quartier politique de la Santé jusqu'à son acquittement en mars 1921).



Le 11 mai, le Gouvernement décide l'ouverture d'une information contre la CGT aux fins de dissolution. La revendication des Cheminots réclamant la nationalisation des chemins de fer serait contraire à la loi de 1884 (Loi Waldeck-Rousseau), car non corporatiste.

Le 21 mai, la CGT annonce la reprise du travail dès le lendemain 22 mai, suite au « dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voie ferrée » à l'Assemblée nationale. Le vote de reprise a été acquis au CCN par un vote de 96 voix pour, 11 contre (10 UD et 1 fédé), 15 abstentions. Seule la Fédération des Cheminots continue le mouvement.

La procédure contre la CGT se poursuit, et le 16 décembre

1920 les membres du Bureau confédéral comparaissent devant le Tribunal correctionnel de la Seine. Le jugement est rendu le 13 janvier 1921 ordonnant la dissolution de la CGT. Mais en fait, le Gouvernement n'osera pas l'appliquer.

La répression est féroce. La plupart des grévistes, en particulier les dirigeants et militants syndicaux sont licenciés, notamment chez les cheminots mais aussi dans les autres secteurs. A Lunery, par exemple, aux usines Rosières, sur les 475 ouvriers syndiqués, près d'une centaine sont congédiés. Les patrons n'ont aucune pitié et licencient des ouvriers parfois depuis longtemps dans l'entreprise et ayant charge de famille.

### De la neutralité à la scission, mais toujours dans un esprit unitaire

Suite aux grèves de mai, l'UD du Cher décide de convoquer un congrès extraordinaire le dimanche 4 juillet 1920 à la Bourse du travail. A l'ordre du jour : « ... ; attitude de la C.G.T. dans les derniers événements ; vote du délégué de l'U.D. au Conseil national ; ... ». P. Hervier secrétaire de l'UD, profite de la convocation à ce congrès pour lancer un appel à la solidarité ouvrière : « *Le capitalisme qui a vécu des heures de cauchemar, se venge atrocement. Les révoqués, les emprisonnés, les lock-outés, ont besoin de notre aide, nous la devons entière et sans restriction.* ». Ce congrès marque une importante évolution au sein de l'UD puisqu'un ordre du jour minoritaire présenté par Venise Gosnat et Achille Légeret (1856-1951) est adopté.

Pour autant, l'UD veut à tout prix préserver l'unité ouvrière. Et si elle juge le bureau confédéral en partie responsable des échecs des grèves de mai/juin 1920, elle invite les militants à se débarrasser des leaders des deux tendances. Ainsi, en août 1920, Auguste Virmot, trésorier de l'UD, dans un éditorial du *Syndiqué du Cher* intitulé *réaction et division* écrit : « *Si à Orléans (où doit avoir lieu le XV<sup>e</sup> congrès confédéral de la CGT), les discussions continuent, si au lieu de rechercher les moyens propres à donner à la CGT une directive unique, les militants ouvriers, ceux qui veulent et aspirent à des résultats, trouvent devant eux des manitous divisés en deux camps, leur devoir sera de les chasser les uns et les autres impitoyablement.* ». A ce congrès d'Orléans, les syndicats du Cher votent minoritaire : 4 ; majoritaire : 40.

Mais au congrès départemental du 30 janvier 1921, l'ordre du jour de Gosnat, minoritaire, est adopté par 28 voix contre 25 à un ordre du jour majoritaire Amichot-Bornet. « *L'ordre du jour invite clairement les organisations à porter leurs efforts vers une orientation plus à gauche.* » (*L'Émancipateur* - 06 février 1921).

L'UD et la Bourse du travail de Bourges organisent le 26 février une grande réunion à laquelle doit participer Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT. Devant une assem-

blée nombreuse de syndiqués, celui-ci prononce un long discours résolument réformiste qu'il conclut en réclamant l'unité ouvrière. C'est Gosnat qui lui porte la contradiction au nom des minoritaires. Si lui aussi veut l'unité ouvrière, « *Il réclame de la CGT une orientation à gauche et une accentuation de la lutte des classes par la suppression de la collaboration avec les organes bourgeois* ». (*L'Emancipateur* - 6 mars 1921). Il pose aussi des questions sur les grèves de mai. Jouhaux répond brièvement et renvoie aux décisions du congrès d'Orléans. A la fin de la réunion, un ordre du jour réclamant une orientation à gauche de la CGT est votée à une très forte majorité.

Le Comité national confédéral décide, sur proposition du Bureau confédéral d'avancer le congrès national.

Dans le *Syndiqué du Cher* du 15 juin 1921, le Comité exécutif de l'UD dénonce cette décision : « [...] *le bureau confédéral (auteur de la proposition) est persuadé qu'en septembre la majorité aura changé de camp. [...] Le Bureau confédéral veut la scission, c'est incontestable.* ». Le congrès a lieu à Lille du 25 au 30 juillet 1921. Ce sont 26 syndicats chériens qui votent minoritaire, alors qu'ils n'étaient que 4 l'année précédente à Orléans.

Les révolutionnaires du Cher pratique une politique unitaire, ne cherchant pas à exclure les majoritaires mais au contraire tentant d'amener sur leur position tous les syndiqués du département. Le maintien du majoritaire Pierre HERVIER comme secrétaire général de l'UD le montre bien. Le Cher se prononce pour la représentation proportionnelle au sein du Bureau confédéral, il s'oppose à la dissolution des CSR bien que le Cher ait refusé d'en créer un, et à toute exclusion de minoritaires.

Un nouveau pas est franchi quand la CE décide de participer au congrès minoritaire qui a lieu à Paris du 22 au 24 décembre 1921 ; 14 syndicats du départements y participent aussi. Mais certaines divergences apparaissent avec les minoritaires, notamment concernant les CSR, que les berrichons jugent scissionnistes ce que le Cher ne veut pas.

Au Comité exécutif de l'UD du 3 janvier 1922, une motion est votée à l'unanimité : « *La scission des forces syndicales ouvrière de France étant, à l'heure actuelle, un fait accompli, puisque deux C.G.T existent et que chacune d'entre elles émettent des cartes et des timbres, le comité de l'Union départementale du Cher regrette profondément cette scission néfaste à l'ensemble du prolétariat organisé ; se déclare maintenant neutre dans cette lutte de tendances, invite tous les syndicats du Cher à examiner sérieusement cette proposition de neutralité, en attendant la réconciliation des adversaires et la fin du conflit, considé-*

*rant que cette situation anormale ne peut être liquidée que par un congrès national organisé à bref délai par la C.G.T., et leur demande très instamment de donner un mandat ferme à tous les délégués au congrès du 22 janvier 1922 sur ladite décision. »*

De fait, au congrès de l'UD du 22 janvier 1922, quatre positions apparaissent :

- ✿ Défense du bureau confédéral, les communistes étant les responsables de la scission : proposition défendue par le seul Syndicat des employés et ouvriers communaux de Bourges ne faisant pas l'objet d'un ordre du jour.
- ✿ Blâme du bureau confédéral mais proposition de rester provisoirement à la CGT afin d'y faire pression pour un congrès national ouvert à tous : ordre du jour défendu par Jules BORNET<sup>(3)</sup>. Celui-ci est opposé à l'autonomie de l'UD car celle-ci, soit isole l'UD, soit entraîne la constitution d'une troisième CGT.
- ✿ Adhésion immédiate à la CGTU : soutenue par la majorité des syndicats de Vierzon et de La Guerche. C'est Maratray, secrétaire du Syndicat des métaux de Vierzon, qui, devant le refus du Bureau confédéral de convoquer un congrès ouvert à tous, présente l'ordre du jour.
- ✿ Neutralité : l'ordre du jour est présenté par Auguste Virmot, trésorier de l'UD. Si le Bureau confédéral est responsable de la division, le congrès unitaire en créant une nouvelle CGT en consacre la scission. La neutralité peut contraindre le Bureau confédéral à convoquer un congrès. De plus, refuser l'adhésion à la CGTU permet de conserver l'unité dans le Cher.

Le vote sur ces ordres du jour donne : VIRMOT 26 voix ; Maratray 24 voix ; Bornet 5 voix ; 4 syndicats s'abstiennent.

Aucun ordre du jour n'ayant obtenu la majorité, un nouveau vote entre les ordres du jour VIRMOT et MARATRAY est proposé. Devant le risque que ce nouveau vote conduise à une scission, V. Gosnat propose une commission de conciliation composée de 3 membres de chacune des deux tendances. Celle-ci propose de conserver l'autonomie jusqu'au 15 mars 1922. Cette motion est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Ces quelques semaines de « sursis » vont être mises à profit par les minoritaires pour gagner l'adhésion quasi unanime de l'UD du Cher à la CGTU. Les Bourses du travail de La Guerche (le 12 mars) et Vierzon (le 21 mars) se prononcent pour l'adhésion immédiate à la CGTU. Le Congrès extraordinaire de l'UD est convoqué le 26

<sup>(3)</sup> Jules, Gilbert BORNET (1881-1948), ouvrier bûcheron participe à la fondation de la Fédération nationale des bûcherons et partis similaires en 1902 à Bourges. Il en sera secrétaire jusqu'en 1920 quand est créée la Fédération de l'Agriculture. Il adhère au Parti communiste en 1927. Il devient permanent à la Fédération de l'Agriculture au poste de secrétaire fédéral.

mars 1922. L'adhésion à la CGTU est votée : 34 syndicats pour, 5 pour rester à la CGT et 12 s'abstiennent. Plusieurs faits montrent que la volonté de préserver l'unité dans notre département semble aboutir :

- ◆ Les syndicats qui s'abstiennent le font car leur fédération soit n'a pas encore pris de position, soit a choisi la neutralité (Syndicats des cantonniers du Cher, des Toiles cirées de Bourges) .
- ◆ Le Syndicat du Livre qui a voté pour rester à la CGT déclare que « *personnellement, ils ne participeront pas à la création d'une nouvelle U.D. à côté de celle existante.* »
- ◆ Un ordre du jour adopté invite les syndicats ayant voté pour la CGT ou s'étant abstenu ou qui étaient absents à rallier la majorité dans le temps qui leur est nécessaire.
- ◆ Un ordre du jour adopté décide de maintenir au sein de l'Union les syndicats adhérents à la CGT La Fayette<sup>(4)</sup> à titre autonome et sous réserve qu'ils ne nuisent pas à l'orientation décidée au congrès.
- ◆ Toutes les opinions seront admises dans le *Syndiqué du Cher* tant qu'elles ne comportent pas d'insultes entre militants.

De fait, au cours de l'année 1922 la majorité des syndicats neutres adhèrent à la CGTU et les autres (y compris ceux adhérents de la CGT) resteront très liés à l'UD. Par exemple, 4 syndicats non affiliés à l'UD participeront au congrès extraordinaire en septembre 1923. Louis Fredonnet, secrétaire du Syndicat du Livre resté à la CGT écrira sans problème dans le *Syndiqué du Cher*. Ce même Fredonnet prend la parole lors du meeting organisé suite au défilé du 1<sup>er</sup> mai 1922.

Venise Gosnat résume la situation par cette formule : « *essayons de faire l'union à défaut d'unité* ».

En 1923, le Congrès extraordinaire de la CGTU se déroule

Malgré tout, une UD-CGT sera créée à l'initiative d'Adrien AMICHOT (Bâtiment) et Joseph Trouvé (Céramiques). Mais celle-ci ne semble pas avoir rallié beaucoup de syndicats puisqu'aux congrès confédéraux de la CGT La Fayette de 1923 et 1925, le Cher n'apparaît même pas dans les comptes-rendus.

à Bourges du 12 au 17 novembre. En l'absence de Pierre HERVIER, souffrant, c'est Venise Gosnat qui préside la première séance et accueille les congressistes. Il leur déclare : « *Camarades, Délégués, vous êtes assemblés aujourd'hui dans le pays de l'unité, dans ce département du Cher que la scission n'a pas pu entamer. Puisse l'ambiance du milieu avoir une influence heureuse sur les travaux de ce Congrès. Vous n'êtes pas ici au pays de la violence. Nous faisons confiance à votre esprit de camaraderie* ».

Catherine FOURCADE - Collectif IHS 18



<sup>(4)</sup> Après la scission, pour distinguer les deux CGT, on les appelle souvent par l'adresse de leur siège : rue La Fayette pour la CGT, rue de la Grange-aux-Belles pour la CGTU.

Sources : André GOSNAT : *L'UD-CGT du Cher de l'armistice à 1925, thèse en vue de l'obtention de la Maîtrise d'Histoire*  
Jean CHAUMEIL : *Venise GOSNAT, un militant exemplaire du mouvement ouvrier français*, Ed. Éditions sociales  
*L'Émancipateur* : BnF Gallica  
*Le Mouvement social* / N° 148 juillet-septembre 1989 / *Le syndicalisme minoritaire dans les usines d'armement de Bourges de 1914 à 1918*, article de Jane Bond-Howard et Jean-Michel GALANO  
*Le Maïtron en ligne*

## HIER LA CGTU EN INDRE-ET-LOIRE

Lors du Congrès confédéral CGT d'Orléans en 1920 se créent les C S R (Comité syndical révolutionnaire). Ceux-ci dans l'UD d'Indre-et-Loire jouent un rôle considérable et attirent la sympathie des syndiqués. Au congrès départemental d'avril 1921, le secrétaire sortant est battu par un cheminot du PO (Paris Orléans) Désiré Chartier. Il est un partisan acharné du syndicalisme révolutionnaire. Les CSR sont condamnés par la confédération et ceux qui y adhèrent sont exclus. Malgré le retrait officiel des syndicats des CSR, la Commission administrative de la CGT du 27 décembre 1921 confirment les exclusions. Dans les UD où les minoritaires sont majoritaires, c'est le cas en Indre-et-Loire, les dirigeants organisent des UD parallèles. L'UD CGT estime le nombre de ses adhérents à 1 millier et la CGTU à 2.000. Mais la division entraîne la baisse des forces syndicales. La combativité des grévistes cheminots de 1920 est retombée à cause de la répression. Les manifestations du 1<sup>er</sup> Mai des années 21 et 22 sont tristes et calmes.



### Unité en dents de scie

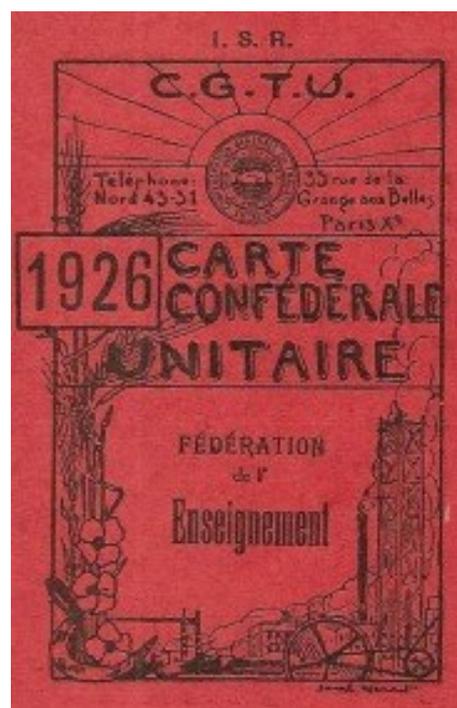
Le 1<sup>er</sup> Mai 1923 connaît un relatif succès par rapport aux deux années précédentes. Des défilés unitaires ont lieu, où se côtoient socialistes et communistes, unitaires et confédérés. Sans doute l'influence de la lutte contre l'occupation de la Ruhr, menée par les communistes, l'ARAC\* et la CGTU. A la fin de l'année 1923 les cheminots révoqués lors de la grève de 1920 réclament réparation avec plus de force. Pierre Séward tient un meeting à Tours le 26 octobre exigeant l'amnistie. La CGTU est puissante chez les cheminots, dans le bâtiment, chez les employés municipaux. Les confédérés eux se renforcent et en 1928 l'UD

\*ARAC : Association républicaine des anciens combattants.

\*FOP : Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants.

Sources : La CGT en Indre-et-Loire 1895-1995 – Hier, aujourd'hui, demain, un siècle d'actions syndicales. Ed VO Éditions, Institut CGT d'Histoire Sociale.

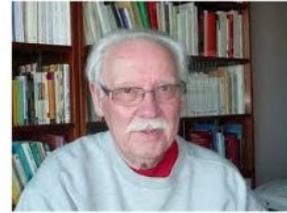
compte 39 syndicats. La CGTU modifie ses structures à partir de 1925 : elle renforce les fédérations d'industrie, et remplace ses 82 unions départementales par 28 unions régionales. L'Indre-et-Loire fait partie de la 26<sup>ème</sup> UR, comportant le Loir-et-Cher, la Sarthe et le Maine-et-Loire. En 1925 la campagne contre la guerre marocaine du RIF mobilise la seule CGTU aux côtés du PC, des JC, de l'ARAC et de la FOP\*. En 1926 et 1927 des actions unitaires se développent et lors des manifestations du 1<sup>er</sup> Mai, on voit les deux organisations ensemble. L'affaire Sacco et VANZETTY divise les deux organisations et le 1er Mai 1928 sont organisées deux manifestations distinctes dont le succès est faible.



### La montée du fascisme et la marche vers l'unité

L'événement qui va être déclencheur de l'unité d'action est le coup de force fasciste du 6 février 1934. Dès le jeudi 8 février, 3.000 tourangeaux sont dans la rue, unitaires et confédérés mêlés ; le samedi 10, ils sont 6.000, le mardi 12 plus de 10.000 à crier « A bas le fascisme ». Le 27 juillet 1934 est signé au niveau politique national le Pacte d'unité d'action ; le lendemain a lieu un grand meeting unitaire en Touraine. Le maire de St-Pierre-des-Corps de l'époque Robespierre Hénault déclare : « nous n'avons qu'un seul but, une seule CGT, un seul parti ». Le deuxième objectif, certes, ne verra jamais le jour ; mais le premier ne tardera pas à se concrétiser.

Martine MARIE - Collectif IHS - CGT 37



**Gilbert Deverines** nous a quittés au début du mois de juin à l'âge de 94 ans. Ayant fait don de son corps à la science, nous n'avions pu lui rendre hommage à cette époque, aussi nous vous invitons le :

**Vendredi 21 octobre 2022 à 17h30**  
**à l'Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire**  
**18, rue de l'Oiselet**  
**37550 Saint Avertin**

Nous évoquerons l'engagement de Gilbert à travers diverses interventions et un vin d'honneur clôturera cet hommage.

Gilbert DEVERINES s'est éteint en ce début du mois de juin 2022 à l'âge de 94 ans. Il était né le 29 janvier 1928 à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne) dans une famille de cinq enfants. Son père ouvrier agricole puis cheminot était secrétaire du syndicat CGT des cheminots de Limoges, sa mère travaillait comme servante de ferme, et fut membre de l'Union des femmes françaises dès 1944. Gilbert fit de brillantes études à l'École Nationale Professionnelle de Limoges de 1942 à 1946. Marqué par l'exécution de son professeur d'anglais, militant socialiste, et le massacre d'Oradour-sur-Glane, il adhéra aux Jeunesses Communistes dont il fut un des dirigeants en 1944, puis au Parti Communiste en 1945.

Il entra à la SNCF en 1947 et y travailla jusqu'à son service militaire en avril 1948. En avril 1949 retour à la SNCF où il fut nommé à Saint-Pierre-des-Corps. Adhérent à la CGT depuis 1946, il devint membre du bureau du syndicat de Tours-Saint-Pierre-des-Corps où il créa la section des jeunes syndiqués. Il sera membre du bureau de l'UD-CGT d'Indre-et-Loire de 1954 à 1958.

En 1950 il participe activement aux actions contre la guerre en Indochine et participe aux blocages de trains ce qui lui vaudra de passer devant le conseil de discipline et d'être révoqué le 28 mars 1950, il ne sera réintégré dans ses droits que dans le cadre de la loi d'amnistie du 4 août 1981.

A la suite de sa révocation, Gilbert a travaillé pour le journal « *La Voix du Peuple de Touraine* », puis aux Ponts et Chaussées, à la Sécurité Sociale de Tours où il va reconstituer le syndicat CGT avec Michel KHMELEFF, et dans plusieurs firmes d'informatique. Chaque fois son engagement dans le militantisme syndical le mettait en conflit avec ses employeurs. Il finira par créer sa propre société à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) en 1970.

Parallèlement il continua d'exercer des responsabilités politiques. Il fit partie du comité fédéral du PCF d'Indre-et-Loire dans les années 1950 et de celui de la Gironde entre 1968 et 1970 et fut candidat communiste aux élections municipales en Indre-et-Loire, Gironde et Val-de-Marne.

En avril 1971, Gilbert fut sollicité pour créer une société d'informatique en vue d'assister des municipalités communistes de la région parisienne et de la région lyonnaise, il créa alors la société SOGIR avec Georges MATY et Guy Peyronnet. En 1972, Gilbert DEVERINES avec Pierre VERRIER créa à Montreuil la société SIMAG, spécialisée dans la vente d'ordinateurs de bureau et la fabrication de logiciels de gestion pour les entreprises et les collectivités. Il dirigea cette société jusqu'en 1980.

Après sa réintégration, en 1983, dans ses droits à retraite de la SNCF du fait de la loi d'amnistie de 1981, il continua de travailler encore cinq années pour faire valider les droits à retraite relatifs à ses activités dans des entreprises du régime général de sécurité sociale (38 années).

Il créa à Bordeaux avec son épouse Hélène et ses enfants Danièle, Didier et Denis, la société coopérative ouvrière de production GIRES (gestion informatique régionale en économie sociale) spécialisée dans l'informatisation des Comités d'entreprise et des mutuelles. À la prise de retraite de Gilbert, en 1988, son fils Didier devint gérant de la société dont l'activité continua.

À la retraite, il reprit des responsabilités à l'Institut CGT d'histoire sociale d'Aquitaine, puis, à partir de 1998, à l'Institut CGT d'histoire sociale de la région Centre, ainsi qu'au bureau de l'Amicale départementale des vétérans du PCF.

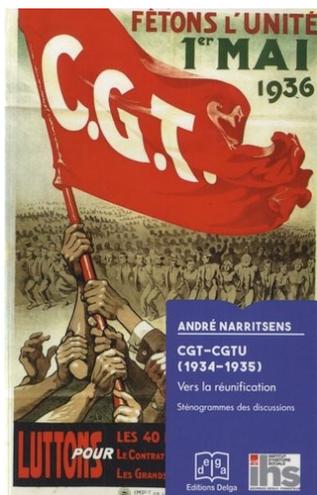
En Indre-et-Loire il fit partie de l'Association ATTAC, et créa un cercle de réflexion philosophique marxiste, le cercle Jacques DECOUR.

Fort de sa riche expérience, Gilbert DEVERINES contribua beaucoup au travail du collectif IHS-CGT de l'Indre-et-Loire et les écrits qu'il nous a laissés permettront aux camarades du futur de travailler sur l'histoire sociale de notre Région.

A sa femme, Françoise, et à ses enfants l'Institut d'histoire sociale de la Région Centre-Val-de-Loire présente ses sincères condoléances.

*Christian FAUCOMPRES - Collectif IHS 37*

# Conseils Culturels

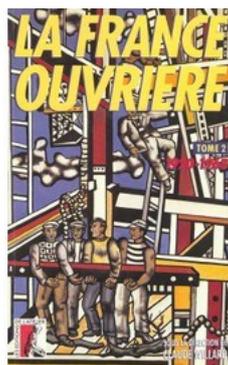


**Livre d'André NARRITSENS**  
« CGT – CGTU (1935 1936) Vers la réunification. »

## Résumé

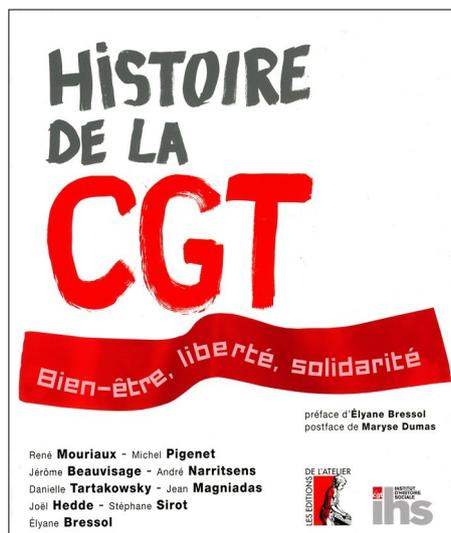
La scission intervenue dans la CGT en 1921-1922 s'est prolongée jusqu'en mars 1936. Les années de division ont installé des fractures profondes qui ne seront réduites que dans le contexte de la formation d'un front antifasciste. A l'automne 1934 des contacts entre la CGT et la CGTU sont établis et ouvrent une longue période de discussions au bout de laquelle les conditions politiques de la reconstitution de l'unité vont se concrétiser.

C'est ce débat que l'ouvrage présente en publiant les sténogrammes des sept rencontres qui précèdent la réunification. Après une introduction consacrée aux débats sur l'unité dans la période de division, chaque sténogramme fait l'objet d'une présentation. La question des fractions politiques dans les syndicats est également abordée ainsi que les principales décisions prises à Toulouse en mars 1936 lors de la reconstitution de l'unité syndicale. Ainsi se trouvent réunis les matériaux essentiels d'un événement majeur de l'histoire syndicale nationale.

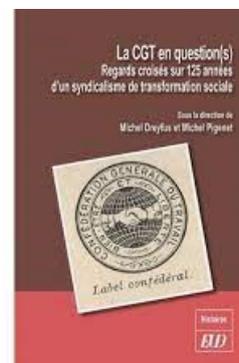


La période de scission 1921 – 1936, intervenue dans la CGT, est aussi abordée dans les ouvrages traitant de l'histoire du mouvement ouvrier et/ou de la CGT comme :

« La France ouvrière » sous la direction de Claude WILLARD, traite de l'histoire de la classe ouvrière et des représentations, systèmes d'idées, mouvements et organisations qui en sont issus. Le deuxième tome étudie la période des années vingt à 1968. La scission est abordée dans quelques pages du premier chapitre.



« Histoire de la CGT » à l'initiative de l'Institut d'Histoire Sociale, neuf auteurs historiens et observateurs du mouvement social retracent de façon chronologique l'histoire de la CGT de 1895 à 2015. Éditions de l'Atelier 2015.



« La CGT en question(s). Regards croisés sur 125 années d'un syndicalisme de transformation sociale » sous la direction de Michel DREYFUS et Michel PIGENET.

La CGT en question(s) propose une synthèse nouvelle et attendue sur l'histoire de l'organisation de référence du syndicalisme français. Les regards croisés, portés par des spécialistes reconnus et nourris des recherches les plus récentes, couvrent sur 125 années d'existence. Sensible aux difficultés actuelles du syndicalisme en général et de la CGT en particulier, l'approche retenue les met en perspective. L'étude historique de l'organisation, de ses adhérents et de ses repères identitaires, de ses relations avec les autres centrales hexagonales, les pouvoirs publics et le patronat, de ses affiliations internationales en cerne les traits durables et les évolutions notables. Par là, elle donne les clés de compréhension de plus d'un siècle de relations sociales en France. Un chapitre traite de « Unité et scissions dans l'histoire de la CGT ».



GEORGES SÉGUY, FONDATEUR

Sur le site de l'IHS il est possible d'écouter ou de ré-écouter des conférences sur le thème de la CGTU : [ihs.cgt.fr](http://ihs.cgt.fr) dans l'onglet « Ressources » - Rencontres/Conférences :

- ◆ Histoire de la CGTU. La question des oppositions au sein de la CGTU (1921-1936) par Loïc Le Bars, historien.

Conférence qui aborde l'histoire des tendances rencontrées par la CGTU au cours de son existence.

- ◆ Histoire de la CGTU. La question de la main d'œuvre étrangère par Maria Grazia Meriggi, historienne.

L'intérêt de la CGTU pour la main d'œuvre étrangère (MOE) fut constant et permit à la centrale d'inaugurer des pratiques inédites dans le mouvement syndical français. Dénonciation de la xénophobie, défense des travailleurs tenus pour « indésirables » et menacés d'expulsion ... la CGTU se mobilisa et contribua à la mobilisation des travailleurs étrangers qui, à la veille de la crise des années 1930 formaient près de 7 % des actifs.

Sortir de crise. 1921, la CGT se déchire par André Narritsens, collaborateur et membre du Conseil scientifique de l'IHS CGT.

André Narritsens analyse la scission intervenue en 1921, ses conséquences immédiates et plus durables ainsi que le processus de la reconstitution de l'unité.

- ◆ Histoire de la CGTU. Les questions de l'unité dans la période de scission (1922 – 1935) par André Narritsens, collaborateur et membre du Conseil scientifique de l'IHS CGT.

La question du rétablissement de l'unité de la CGT s'est posée dès le lendemain de la scission. Les travailleurs considéraient que la division portait préjudice à la défense de leurs intérêts. La CGT ne concevait une réunification qu'à l'intérieur de ses rangs et refusait toute unité d'action. La CGTU ne l'entendait pas ainsi et souhaitait développer des pratiques de front unique. Cette divergence n'allait s'interrompre qu'un peu plus d'un an avant la réunification de mars 1936.



Concarneau : manifestation CGTU des ouvriers du bâtiment 1929

- ◆ Histoire de la CGTU. La fédération des Ports et Docks (1922 – 1935) par Michel Pigenet, professeur émérite d'histoire contemporaine, modérateur du Conseil scientifique de l'IHS CGT.

Michel Pigenet présente l'histoire singulière de la Fédération unitaire des Ports et Docks par l'activité et le fonctionnement concret au niveau des sites et des ports.

- ◆ Du « Broutchoutisme » au Front Populaire : histoire de la CGTU dans le Pas-de-Calais par David Noël, historien.

Conférence abordant l'histoire du syndicalisme unitaire dans le Pas-de-Calais.

Département marqué, avant-guerre, par l'importance du syndicalisme minier et les affrontements entre réformistes et révolutionnaires, le Pas-de-Calais demeure un terrain de lutte entre syndicalistes unitaires et confédérés.